

2€

espace de libertés



espace de

libertés

MAGAZINE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE | SEPTEMBRE 2012 | N°411

La cité des huit travaux

Le retour du
Dr Knock

CLASS ACTIONS:
ce n'est qu'un début

Éditeur responsable: Eliane Depraet - CP 236 Campus de la Plaine ULB - Av. Arnaud Fraiteur 1050 Bruxelles - Bureau de dépôt: Bruxelles X - P 204036 - Mensuel, ne paraît pas en août.





ÉDITORIAL

3 Du printemps arabe à l'été islamiste — Yves Kengen

DOSSIER

La cité des huit travaux

- 5 Atelier 1 : laïcité et religions - Vous reprendrez bien un peu de laïcité ? — Jean De Brueker
- 7 Atelier 2 : éducation - Codeuse rentrée — Benoît Van Der Meerschen et Yves Kengen
- 9 Atelier 3 : genre - Le mythe de l'égalité acquise — Françoise Goffinet
- 11 Atelier 4 : éthique - Laïcité et médecine menacées ? — Dominique Lossignol
- 13 Atelier 5 : égalité - Pas d'égalité sans solidarité ! — Henri Bartholomeusen
- 15 Atelier 6 : migration - Pour une perception positive — Sonia Gsir
- 17 Atelier 7 : mondialisation - Et si l'on essayait la coopération ? — Pierre Galand
- 19 Atelier 8 : sens et philo - Pour un matérialisme non consumériste — Didier Viviers

ENTRETIENS

21 Philippe Busquin : « L'avenir de l'Europe passe par la recherche » — Benoît Feyt

SOCIÉTÉ

22 Le recours collectif en action chez nous — Olivier Bailly

24 Pour booster la croissance, soyez malade ! — Frédéric Soumois

26 Gare au mélange des genres ! — Anne Fivé

27 BRÈVES

MONDE

28 Le sparadrap turc — Pascal Martin

29 Tentatives de contre-révolution religieuse en Tunisie — Pierre Schonbrodt

PASSEUR DE LIVRES

30 La main invisible de Dieu — Jean Cornil

CULTURE

32 Un film qui dérange : « L'affaire Chebeya, un crime d'État ? » — Didier Stiers

33 La presse à livre ouvert — Frédéric Vandecastserie



Éditeur responsable : Éliane Deproost

Rédaction, administration et publicité

Rédacteur en chef : Yves Kengen - Secrétaire de rédaction : Amélie Dogot

Production, administration et publicité : Fabienne Siegnyne

Documentation : Anne Cugnon. Maquette : Grab It - Impression : Klemo

Fondateur : Jean Schouder

ISSN 0775-2768

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC)

Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.

En couverture : © Wang Qingyan/AFP.

espace de

Libertés

MAGAZINE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE

est édité par le Centre d'Action Laïque, asbl et des Régionales asbl, 11 rue de l'Industrie, 1050 Bruxelles, Charleroi, Liège, Luxembourg, Namur et Picardie.



Du printemps arabe à l'été islamiste

Yves Kengen

Rédacteur en chef

«La démocratie est le pire système de gouvernement à l'exception de tous les autres», disait Churchill. Les gardiens de ce temple se sont donc investis de la mission d'évangéliser, si l'on ose dire, le monde à ce principe d'organisation sociale en s'arrogeant le droit de décider pour les autres si leur gestion des affaires publiques est conforme à la ligne doctrinale du Grand Livre de la démocratie et à aux déclarations universelles connexes. Fort bien. C'est au nom de ce noble principe que les pays occidentaux, où l'on retrouve l'essentiel des gardiens évoqués ci-dessus, ont mené quelques guerres (Irak, Afghanistan) et soutenu, moralement ou activement, ce qu'il est convenu d'appeler le printemps arabe.

Concernant l'Irak, il est permis de douter de la pureté des intentions nourries par ceux qui ont prétendu vouloir rétablir la démocratie en renversant l'ignoble Saddam. Cette intervention avait surtout un noir parfum de pétrole et les «libérateurs», une fois servis, ont quitté le pays transformé en champ de ruines et en foutoir institutionnel qu'en modèle d'ideal démocratique selon la vision des pères fondateurs de la déclaration des droits de l'homme. En Afghanistan, on ne parle même plus de boublier tant le marécage dans lequel pataugent pitreusement les troupes de l'OTAN semble visqueux et très éloigné de la restauration du pouvoir au peuple souverain.

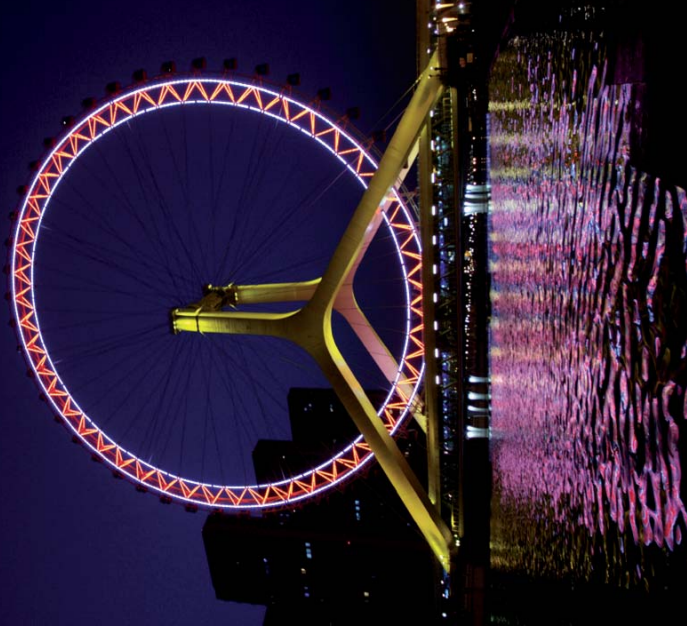
Les informations qui nous sont venues cet été de Syrie devaient faire réfléchir tous les défenseurs de la démocratie qui s'engagent flamberge au vent, aux côtés des «insurgés» qu'ils arment puissamment pour renverser le méchant Bachar. Histoire de lui faire subir le même sort que ses ex-accolytes Ben Ali, Moubarak et Kadhaïf, pour faire triompher la démocratie et pour le bien des populations locales, comme nul ne semble en douter. Hélas, défense d'une juste cause ne conduit pas toujours à des conséquences heureuses.

Nous n'avons de leçon de géopolitique à donner à personne et le bon peuple est en droit de penser légitimement que ceux qui décident d'armer les révolutions pour renverser les dictatures savent bien ce qu'ils font et où ils vont. Reconnaissances bien volontiers qu'instaurer la démocratie après des décennies de dictature autocratique et népotique n'est pas chose aisée, et que la volonté de minimiser des puissances

religieuses sur l'appareil d'Etat ne semblait pas inéluctable au Maghreb. Mais ce bénéfice du doute ne s'applique plus au cas de la Syrie. Alors que la tentation théocratique apparaît désormais clairement dans les pays du printemps arabe après une période d'espérance, les démocrates occidentaux ne peuvent plus ignorer qu'en soutenant la rébellion syrienne anti-Bachar sans préparer la transition, elles font le lit d'une théocratie radicale à vocation terroriste. Et la montée en puissance des sunnites commence à inquiéter pas mal de monde. Il est notoire aujourd'hui que la «révolution» syrienne soutenue par les Occidentaux est noyautée par Al-Qaïda et d'autres joyeux djihadistes sunnites très remontés contre les alaouites et les chiites. A tel point que le Pentagone et le Quai d'Orsay hésitent désormais à poursuivre leurs envois d'armes. Trop tard, messieurs ! Le ver est dans le fruit et le point de non-retour n'est peut-être pas très loin. Pour continuer le tout, les démocrates de l'Ouest ont rallumé la guerre froide avec les Russes, lesquels plaident dans le désert pour une transition douce assortie d'une sortie honorable pour Al-Assad - préalable à l'instauration d'un régime dont on ne sait rien, mais qui ne serait pas nécessairement pire que la coalition radicale qui se profile désormais. Conclusion : les contribuables occidentaux, démocrates bon teint, ont payé des impôts pour instaurer des théocraties au Proche-Orient. Pas de quoi réjouir les citoyens laïques qui rêvent de libertés individuelles et d'émancipation des individus par le libre examen. Reste à espérer que les vrais défenseurs de la démocratie resteront vigilants et mettront le pied dans tout entrebâillement que la porte autoritariste voudra bien laisser béant.

Sans doute, des théocraties politiquement bien alignées comme l'Arabie saoudite ou le Qatar arrangent-elles mieux les intérêts commerciaux des Occidentaux qu'un régime comme celui des mollahs iraniens. Mais au-delà de ces compromis circonstanciels, peut-être est-il temps pour nous, démocrates occidentaux, de réfléchir aux conséquences de nos actes avant de jouer aux justiciers du monde. Démocraties nonnantes contre théocraties agressives, euros vacillants contre pétrodollars trébuhants, déclin industriel contre émergence des BRICS : quelles sont nos chances ? A la fin, la loi du plus fort est toujours la meilleure. Churchill avait raison : la démocratie est imparfaite. L'heure est venue de la réinventer si l'on ne veut pas qu'elle disparaisse dans les oubliettes de l'histoire. Et avec elle, nos rêves d'une société des droits de l'homme et du progrès social. ■

LA CITÉ DES HUIT TRAVAUX



- Vous reprendrez bien un peu de laïcité ?
- Coûteuse rentrée...
- Le mythe de l'égalité acquise
- Laïcité et médecine menacées ?
- Pas d'égalité sans solidarité !
- Pour une perception positive
- Et si l'on essayait la coopération ?
- Pour un matérialisme non consumériste

Ordo ab chaos

Laïcité bien ordonnée commence par soi-même. Ayant convié le « peuple laïque » à réfléchir ensemble, le 22 septembre prochain, à quelques-uns des enjeux qui sous-tendent nos engagements quotidiens, le CAL ne pouvait manquer d'amorcer le débat par des introductions obligeant ses forces vives à se mouiller un peu. Bien peu, il est vrai, au regard de ce qu'on attend de vous, mais cette histoire-là reste à écrire.

Des contributeurs aux idées proches des nôtres ont bien voulu plancher sur les thématiques dévolues aux huit ateliers de la « Laïcité critique ». On l'aura compris : le but n'est pas d'annoncer une doctrine de base, mais simplement d'ouvrir la boîte à idées pour commencer le terreau de la réflexion collective. Effacer d'emblée l'angoisse de la page blanche.

Et si ce dossier vous paraît quelque peu disparate, exempt de fil rouge à la patte, nous aurons réussi l'ambitieux pari de démontrer que la plus belle idée du progrès, c'est de l'abreuer sans cesse à la source intarissable de la libre pensée.

Yves Kengen
Rédacteur en chef

Atelier 1 : laïcité et religions

Vous reprendrez bien un peu de laïcité ?

Jean De Brueker
Secrétaire général adjoint CAL

Où va le monde ? Comment va votre vie, a-t-elle du sens, de la perspective ? Êtes-vous animés par un optimisme réfléchi, des utopies bien vivaces ? Trouvez-vous que la vie mérite d'être connue, que nos libertés ne sont pas bafouées, qu'il y aura des lendemains qui chantent parce que, comme on le dit dans les cosmétiques, vous le valez bien !

Confrontés aux imperfections de la démocratie, épargnés, du moins certains, par les horreurs de la dictature, pris dans la tourmente de la mondialisation, tenus en éveil par les conflits armés sanglants et des faits divers sordides, ballottés par les extrasytèmes de la finance, perplexes devant le développement de l'Europe économique, politique et des droits de l'homme, il nous est parfois bien difficile de savoir à quelle rampe nous rattraper, sur quelle balustrade nous appuyer.

Sommes-nous des privilégiés en sursis alors que la pauvreté avance, que la richesse se concentre, que la précarité gagne du terrain et, comme le constatait avec une cruelle lucidité le psychiatre Jean Furtos, on passe du fait d'avoir peu à l'état d'avoir peur ?

Nobles préoccupations

Au lendemain de la dernière guerre mondiale, pour dépasser l'horreur et croire en un avenir meilleur, des avancées significatives ont été réalisées au sein de nos pays en matière de couverture sociale, de scolarité, d'émancipation des femmes, de libertés individuelles et convictionnelles, de droits de l'homme. De beaux principes, de grands combats traduits certes dans les faits mais pas complètement aboutis, parfois encore hésitants et balbutiants étant confrontés à la folie des hommes, à l'égoïsme de certains... Mais ne crachons pas dans le bouillon démocratique : les avancées furent effectives et bon nombre des préoccupations extrêmement nobles.

Au vu de l'histoire, par la confrontation avec le contemporain au moment de tracer des perspectives pour l'avenir, ne serait-il pas souhaitable de reprendre un peu de laïcité ?

La laïcité étant à la société ce que la libre pensée est à l'individu, il s'agit donc d'un bien précieux et si la sécularisation de la société est un constat, la laïcisation reste un combat.

Mais pourquoi l'application des principes de laïcité constitue-t-elle un garde-fou indispensable pour asseoir un État de droit, pour assurer les bases d'un « vivre ensemble » épanouissant et respectueux ?

Le sentiment et la réalité de la liberté de conscience seraient-ils tellement chevillés au bien-être de l'individu que les garanties par des dispositions légales et des pratiques seraient des gages indispensables de paix sociale, de respect mutuel, de sentiment d'appartenance et de la plénitude d'être maître de ses choix ?

Coercition subjective

Des Églises qu'il convient de séparer de l'État représenteraient-elles un tel risque pour les libertés individuelles et ➤

“ Si la sécularisation est un constat, la laïcisation reste un combat. ”



La liberté guidant le peuple : au-delà du romantisme idéalisé, une révolution à réinventer sans cesse.

© Musée du Louvre, Paris

Atelier 2 : éducation

Coûteuse rentrée...

Benoît Van der Meerschen

Directeur de la cellule «Études et Stratégie» du CAL

Yves Kengen

Rédacteur en chef

l'indépendance des pouvoirs ? Il est vrai que les excès des dictatures ecclésiastiques, les propos et parfois les actes des fanatiques religieux de tous bords installés dans leur mauvaise foi, ayant le pouvoir sur les âmes et les hommes, causent et ont causé des horreurs remarquables !

Il est vrai que dire des énormités peut plonger leurs auteurs dans l'indifférence générale ou lancer le débat. Quand ces énormités proférées vont puiser leur pouvoir auprès de dieu, de ses prophètes ou de leurs écrits et viennent confisquer le principe de liberté à l'ensemble de la société, on rentre alors dans un processus de coercition subjective venue de l'au-delà pour imposer des règles de vie, des pratiques, régenter les rapports humains... Il est alors impérieux de se reprendre un peu de laïcité.

Faire appel à plus de laïcité n'est pas le témoignage d'une obsession nourrie dans le giron du mouvement laïque belge depuis quelques décennies. Mais le constat reste vivace des manipulations que l'on pensait d'un autre âge, où la souffrance et l'incréduité avaient permis de constituer des cohortes de croyants et de châtiers sans pitié les dévants, les brebis qui s'égalent.

L'espoir reste toujours permis que la croyance religieuse soit l'expression d'une aspiration humaine à la spiritualité, d'une réflexion sur le sens de la vie, de sa vie, sur le partage de cette vie avec son prochain. Que la croyance s'appuie sur des aspirations de solidarité, de paix et de justice, qu'elle réponde au besoin d'appartenir et de s'identifier à une communauté, qu'elle soit un élément constitutif essentiel au corpus culturel et social des individus. Tout cela est fort bien, tant que ces nobles démarches s'arrêtent aux portes des enceintes publiques, sur le palier des citoyens qui ont d'autres convictions.

Malheureusement, quelques exemples récents vont à l'encontre de ces nobles aspirations :

- ✓ Après le printemps arabe on se prépare à un long et rude hiver ; en effet, quand le nouveau président égyptien Mohamed Morsi prête serment, il démarre fort en déclarant : « *Le juré par Dieu tout puissant de préserver le système républicain...* ». On reprendrait bien un peu de laïcité, et l'on se remémore la phrase célèbre attribuée à Pyrrhus et prononcée trois siècles avant le boutage de nos racines juéo-chrétiennes : « *Encore une victoire comme celle-là et nous sommes perdus.* »
- ✓ Quand François Hollande et Angela Merkel célèbrent à Reims cinquante ans d'amitié franco-allemande, on ne peut que se réjouir et respecter. Quand cette célébration qui porte bien son nom se passe sous la voûte de la cathédrale où résonne « *La messe pour la paix* », s'il est vrai que l'amitié franco-allemande vaut bien une messe, on reprendrait quand même bien un peu de laïcité !
- ✓ Quand, au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le groupe des pays de l'Organisation de la conférence islamique mène une bataille acharnée pour faire interdire, au

nom des droits de l'homme, la diffamation des religions, on ne bouderait pas un peu de laïcité !

✓ Quand dans un hémicycle du Parlement européen, le vice-président de ce parlement déclare que la loi de dieu est supérieure à la loi des hommes et clôture son intervention en bénissant l'auditoire, on interrompt l'apnée pour respirer un peu de laïcité.

✓ Quand, en juin dernier, des comédiens sont arrêtés avant d'être poursuivis pour blasphème pour cause d'avoir joué la pièce de théâtre *Corpus Christi*, un soupçon de laïcité ne ferait pas de mal.

Il convient de se préserver du terrorisme de la pensée, de l'intégrisme du dogme pour laisser vivre la liberté et la créativité.

Il faut se rassembler sur des valeurs communes qui sont le respect mutuel, la protection des droits fondamentaux, la démocratie, la tolérance, l'acceptation des différences, la vision d'un futur commun, pour faire de la diversité une richesse et non une cause d'exclusion.

Quand on prend l'option de confier les missions des assistants sociaux, des éducateurs, des médiateurs aux prêtres, aux rabbins et aux imams, qu'on pense qu'un instit ne vaudra jamais un curé et que par souci d'économie ou de prosélytisme, on enclenche à coup sûr la marche arrière de l'épanouissement d'une société unie, solidaire pour plonger pieds en avant vers les particularismes, les communautarismes, les replis identitaires.

Il ne faut pas, comme l'écrivait Philippe Grollet, se tromper d'ennemi. L'adversaire n'est ni catholique, ni protestant, ni religieux. L'ennemi, c'est celui qui se sert de la foi des autres pour asséoir son pouvoir. Les ennemis sont ceux qui instrumentalisent dieu, ceux qui en font commerce, qui s'en prétendent les porte-parole et qui l'interprètent selon leurs objectifs stratégiques.

Face à l'exclusion, à l'égoïsme, au repli sur soi, à l'abrutissement mental, à tout ce qui menace ici et maintenant la dignité humaine, face au formidable défi de construire une société qui, demain, échappe à la barbarie, il faut réagir. Le problème n'est pas dans la diversité des convictions spirituelles ; il survient quand une conviction particulière prétend imposer une loi commune à tous et c'est cela que la laïcité combat.

Alors offrons-nous une tournée générale de laïcité, laïcité qu'Henri Pena-Ruiz définit de manière concise et pertinente comme la conjonction de trois principes : « *L'union de tous les peuples sur base de la liberté de conscience, de l'égalité de traitement de tous les citoyens et de l'orientation universelle de l'action des pouvoirs publics* » ■

La formule « enseignement obligatoire et gratuit pour tous » résonne avec une douceur toute particulière aux oreilles des laïques, légitimement fiers d'avoir largement contribué, depuis le XIX^e siècle, à l'instauration de cette instruction jadis réservée aux enfants de familles nanties et dévolue en exclusivité aux curés.



Petits budgets pour gros business : dans les rayons, il y a pour tout le monde. Mais pas pour toutes les bourses.

Si belle soit la formule et quels que fussent les mérites des militants de la première heure, la gratuité de l'enseignement officiel reste aujourd'hui plus proche du vœu pieux que de la réalité rationnelle.

« *Sur le papier, l'enseignement est comme l'eau et l'air, indispensables.* » Si l'air est encore gratuit (mais dans quel état), l'eau a basculé dans le camp des marchands. Que dire alors de l'école ? Est-elle encore accessible à tous ?

Gratuité, un concept flou

Certes, les obligations juridiques comme les engagements politiques sont bel et bien présents : en effet, l'article 24, § 3 de notre Constitution n'indique-t-il pas que

« l'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire » ? De même, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne s'est-il pas engagé, dans sa déclaration de politique générale de 2009, à « *continuer à défendre la gratuité de l'enseignement obligatoire* » ? Un engagement somme toute peu ambitieux, même s'il a le mérite d'exister. Or, plusieurs études internationales démontrent que notre enseignement demeure l'un des plus chers d'Europe. Par conséquent, loin de ses objectifs initiaux, il reproduit les inégalités de la vie sociale, restant bien éloigné d'une institution que nous rêvons « *autonome, égalisatrice et libératrice* ».

Les enquêtes annuelles de la Ligue des familles ou du CRIOC confirment, lors de chaque rentrée, un abourdissement des frais scolaires. »

La gratuité de l'enseignement jusqu'à la fin de l'obligation scolaire poursuit l'ambition de faire de l'école un réel instrument d'émancipation, de mener à une véritable démocratisation d'une société au sein de laquelle près d'un belge sur sept vit sous le seuil de pauvreté et, enfin, de sortir de cet inadmissible déterminisme qui veut que l'enfant d'ouvrier a infiniment plus de chance de devenir travailleur manuel que médecin ou avocat (et inversement).

Toutefois, les enquêtes annuelles de la Ligue des familles ou du CRIOC confirment, lors de chaque rentrée, un abourdissement des frais scolaires qui grèvent le portefeuille des ménages et viennent torpiller le concept de gratuité de l'enseignement : frais de garderie ou de temps de midi, coût exorbitant du soutien scolaire, prix des voyages scolaires, des collations... Sans même évoquer les fournitures, à tel point que les promotions « *rentrée* » fleurissent comme les tulipes au printemps dans les foyers des grandes surfaces : cartable, cahiers, crayons, stylo, marqueurs, etc. Conjointu à une précarisation grandissante des catégories les plus fragilisées de la population, cette inflation des coûts ne laisse pas augurer d'une école plus équitable dans des délais raisonnables.

L'article 24, § 3 de notre Constitution, s'il confère un droit à l'enfant, implique surtout un devoir pour l'État ! Au moment où de plus en plus de voix institutionnelles clament à visage découvert leur volonté de faire de l'éducation « *un marché comme un autre* », la responsabilité du poli- ➤

1 Khaled Al Khamisi, *Taxi, Arles, Actes Sud*, 2009.
2 Anne Van Haecht, *L'école des inégalités. Essai sur les politiques publiques d'éducation, Mons, Talus d'approche*, 2001, p. 46.

Pour davantage de documentation, rendez-vous sur <http://lecolegal.be/>



Reporters.

tique est écrasante en la matière: il y a des choix à poser! Sans vouloir verser dans un populisme de mauvais aloi ni perdre de vue que les responsabilités peuvent se situer à différents niveaux de pouvoir, il est tentant de faire valoir que, si de l'argent frais se trouve si facilement pour renflouer des banquiers-pompiers pyromanes ou construire des prisons sans fin, il doit bien y avoir moyen de mieux financer l'éducation. Victor Hugo disait déjà que «celui qui ouvre une école ferme une prison». Voilà une belle économie!

“N'y a-t-il pas urgence à fusionner les réseaux pour réaliser des économies d'échelle et promouvoir la solidarité entre les établissements, plutôt que de cultiver une rivalité obsolète entre le libre et l'officiel?”

Et la philo ?

Aux yeux des laïques défenseurs de l'école publique et de l'instruction obligatoire, lever les obstacles matériels à la gratuité de l'enseignement doit être une priorité. À cet égard, de multiples propositions ont déjà été publiées dans différentes prises de position du CAL ou du CEDEP, comme de contrôler l'application stricte et effective des règlements et circulaires relatifs aux coûts scolaires limiter ou supprimer les exceptions à la gratuité définies par le décret «Missions»; on pense notamment aux coûts de la piscine (cours obligatoire) aux activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet pédagogique et le transport pour s'y rendre, aux photocopies, aux prêts de livres... L'article 100, § 4 au chapitre XI du décret «Missions» précise toutefois que «le non-paiement des frais ne peut en aucun cas constituer un motif de refus d'inscription ou d'exclusion». On aimerait savoir comment cette disposition légale est mise en application dans les établissements.

Cela dit, il nous faut considérer l'enseignement dans sa globalité; placer des épiplâtres sur une jambe de bois présente peu d'intérêt et une démarche globale d'amélioration de l'éducation par l'école est à envisager. Parallèlement à la question de la gratuité, et donc des moyens, ne serait-il pas temps de revoir les programmes scolaires en y injectant la philosophie, bagage indispensable à une éducation à la pensée? N'est-il pas heur de promouvoir, à présent qu'elles ont fait leurs preuves, les méthodes de pédagogies actives? N'y a-t-il pas urgence à fusionner les réseaux pour réaliser des économies d'échelle et promouvoir la solidarité entre les établissements, plutôt que de cultiver une rivalité obsolète entre le libre et l'officiel? Tout est-il fait pour favoriser la mixité sociale, réduire les inégalités qui font que la réussite scolaire dépend du milieu social d'où provient l'élève, le dépitage précoce des difficultés rencontrées par les élèves, le soutien social gratuit, l'accompagnement personnalisé des élèves en difficulté?

Nous ne pourrions construire l'enseignement public auquel nous aspirons tant que les inégalités sociales entretenues par le statu quo des pouvoirs publics persisteront. D'autant qu'elles sont récupérées par certaines écoles pour entretenir «le jeu de la concurrence entre elles, les phénomènes de sélection des familles et de l'homogénéité des publics scolaires»³. Les défenseurs de l'école publique croient davantage aux vertus de la mixité et des systèmes solidaires. La solidarité est clairement une valeur laïque et s'il est de bonne politique de mettre fin de la multiplication des réseaux scolaires, il est aussi de notre devoir de combattre, pour la réduire, l'autre ségrégation, sociale, qui enferme trop de jeunes dans des scénarios de relégations successives. ■

Atelier 3 : genre

Le mythe de l'égalité acquise

Françoise Goffinet

Attachée à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IIEFH)

L'égalité des femmes et des hommes, c'est l'absence d'obstacle à la participation économique, politique, sociale, citoyenne en raison du sexe de la personne. Ce fondement s'appuie sur deux grands principes: l'égalité de droits impliquant le principe de non-discrimination –par exemple entre salarié-e-s en raison de leur sexe– et l'égalité des chances ou l'égalité des places, pour reprendre la terminologie de François Dubet¹.

des hommes dans «la loi» ne signifie pas que les comportements et pensées ancrés en nous ont «automatiquement» changé. Les législations existent mais il faut surtout veiller à leur mise en œuvre effective et si cela s'avère nécessaire, les compléter par des sanctions concrètes. Envisager, par exemple, des mesures fiscales, en matière de lutte contre l'écart salarial, des quotas transitoires pour encourager la parité, etc.

“Le terme «genre» semble «à la mode».”

Les scrutins du 14 octobre 2012 offrent l'occasion de questionner l'effectivité de la parité sur le terrain politique local. Certes, la parité n'est pas l'égalité. Mais c'est parce que nous sommes déjà loin d'une parité effective au sein des conseils d'administrations des entreprises ou encore des élus que l'on peut parler de société inégalitaire dans les faits. Partant pourtant d'une noble cause, la parité et ses instruments, les quotas, deviennent tabous. On parle désormais de discrimination positive, ou pire, de féminisme! Or, la parité devrait être envisagée comme une action positive, un outil pour parvenir à l'égalité dans les lieux de pouvoir.

Les idées reçues sont encore légion ou, comme le dit la Québécoise Esther Rochon: «Les idées reçues sont des ma-»

¹ François Dubet, *Les places et les chances, repenser la justice sociale*, Paris, éditions du Seuil, 2010.



Cent quatre ans après les Suffragettes, où en sommes-nous?

Parité

En janvier 2007, la Belgique s'est dotée au niveau fédéral d'une loi *gender mainstreaming*; ce qui a donné l'occasion à certains (le masculin est utilisé sciemment ici) de dire «plus besoin d'actions spécifiques pour les femmes» sans mesurer toutes les implications du concept.

En 2012, les inégalités restent nombreuses, surtout pour les femmes, notamment dans le domaine de l'emploi (accès, rémunération, promotion, maternité...), mais les hommes sont également victimes de discrimination, notamment dans la sphère familiale. L'inscription de l'égalité des femmes et

³ L'enseignement face au défi de l'inégalité, 2012, Bruxelles, CAL, p. 25.

Atelier 4 : éthique

Laïcité et médecine menacées ?

Dominique Lossignol

Spécialiste en médecine interne et titulaire d'un master en éthique - ULB

«Ce serait une décision inutile et dangereuse. Si on suit l'exemple belge, ce sera au médecin de faire l'expertise, de prendre la décision et de tuer le patient. Il est donc expert, juge et bourreau. A-t-on déjà vu autant de pouvoir entre les mains d'un même homme ? Jamais ! Ma crainte est qu'une telle loi se transforme en droit, qui ensuite évolue en norme.»



Plus de moyens pour les soins palliatifs et une extension de la loi sur l'euthanasie... Tom Barnah, chanteur de deUS, signe la pétition (Wemmel, le 25 mai 2007).

© Dirk Waern/AFIP

déjà, et apparemment sans les terribles dérives prédites et même observées (ici) par un autre ténor de la manipulation de l'information, le ministre français Leonetti, auteur de la loi du même nom, la plus inutile dans le domaine de la fin de vie. Le cadre légal belge en la matière est le fruit d'un débat démocratique, long, passionné, certes, mais qui a permis à la fois d'évacuer tout dogmatisme et de préserver la liberté de chacun en matière de choix. C'est en soi la manifestation de la neutralité éthique de l'état, qui est aussi une des valeurs de la laïcité.

La Belgique est un des rares pays au monde à disposer d'un cadre légal en matière de soins palliatifs et d'une loi concernant les droits des patients.

Ah, la clause de conscience...

Pour autant, la pratique de l'euthanasie n'est pas chose facile et requiert un sens humain profond conjugué à une expertise indispensable ; elle exige une relation suivie avec le patient, jusqu'au terme. Il n'est en rien question de banalisation d'un geste ultime, ni de routine. Aider un patient à mourir n'est pas en dehors du champ de la médecine et prétendre le contraire est une erreur d'appréciation. Même si philosophiquement, certains font une distinction

Les mots qui tuent

Là se trouvent le menace et la mise à mal des valeurs laïques. Un discours mensonger, non documenté, partisan, usant et abusant de liens non établis entre suppositions et faits avérés, le tout dans une confusion sémantique à faire frémir. Retrouver dans une même phrase les termes de «tuer», de «bourreau», de «pouvoir» et remettre en question la relation entre loi et droit, sans parler de la méconnaissance totale du contexte de la Belgique c'est par ce type de discours que les libertés sont menacées et que la malhonnêteté intellectuelle s'offre une tribune polcieuse. Dire enfin que le droit évolue en norme, c'est exactement ce que les opposants à l'euthanasie veulent imposer : des normes de vie, de pensée et de liberté guidées par une morale non partagée mais imposée qui n'est pas celle des droits humains mais celle des dogmes et des croyances. Ce «cher confrère» déplore également dans le même échange le manque de développement des soins palliatifs. Il oublie, dans un accès typique de cécité psychique de dire que la Belgique est un des rares pays au monde à disposer d'un cadre légal en matière de soins palliatifs et qui plus est, d'une loi concernant les droits des patients, toutes deux débattues et promulguées en même temps que celle relative à la dépénalisation sous conditions de l'euthanasie en 2002. Dix ans

En outre, n'oublions pas que le sexe combiné à d'autres critères tels que l'âge, par exemple, augmente les risques de discriminations. Ainsi les femmes, de plus de 50 ans ont moins de chance de retrouver un emploi que les hommes du même âge, leurs retraites sont moins élevées (en partie dû à l'écart salarial dont elles sont victimes et du fait qu'elles ont travaillé à mi-temps au cours de leur carrière), elles sont plus susceptibles de souffrir de la précarité, etc.

Le sexisme, une prison pour les hommes... aussi !

Une égale implication des hommes dans les tâches familiales et domestiques constitue une condition sine qua non pour que les femmes disposent d'une capacité égale à s'investir dans les sphères publique et professionnelle. Le temps consacré par les hommes aux tâches ménagères a très peu progressé ces vingt dernières années⁴. Comment impliquer les hommes ? Ou comment faire en sorte que ceux qui souhaitent faire bouger les choses ne soient pas discriminés pour cela ?

Les hommes aimeraient s'investir plus dans la sphère privée et pour autant, une récente étude⁵, 10,8% des répondants ont dit rencontrer des difficultés lors de la prise ou de la demande de leur congé de paternité. De nouveaux leviers doivent être trouvés pour montrer aux hommes que les changements en faveur de l'égalité professionnelle peuvent rendre le monde professionnel et la vie en société plus sereins et plus équilibrés et que cela représenterait un plus pour eux-mêmes. Les approches moralisatrices, accusatrices ou culpabilisatrices ont montré leurs limites et ne génèrent pas le mouvement nécessaire face à la stagnation des progrès en matière d'égalité des femmes et des hommes.

Les hommes semblent victimes d'un «plancher» de verre qui leur est propre : hypothèse selon laquelle il existe une norme masculine qui les contraint, qu'ils le souhaitent ou non, à accepter un engagement exclusif dans les sphères professionnelle et publique. En somme, un obstacle à la mixité dans les organisations qui les empêche de s'impliquer physiquement et émotionnellement dans la sphère privée⁶.

Si «les lunettes du genre ont été créées pour extraire de l'invisibilité une part du monde social longtemps maintenue dans l'indifférence scientifique⁷», il est important de poursuivre le travail en rendant le langage non sexiste, notamment en féminisant la langue, en citant les auteur-e-s sans omettre de citer leur prénom et ainsi rendre visible leur sexe. De bonnes initiatives sont à saluer en la matière, comme la Commission «Femmes et villes» de Liège qui a récemment mis en ligne un petit guide pour visibiliser en évitant, si possible, l'illisible !

Le message d'égalité est, trop souvent encore, brouillé, inconsciemment peut-être, tant par le choix des images que des couleurs (utilisation du bleu et du rose par exemple). Les stéréotypes ont la vie dure, même chez les femmes et les hommes les plus progressistes. C'est une réflexion collective à mener sans tabou mais à ne pas éviter afin que le mythe devienne réalité !

ladies contagieuses...² En effet, les stéréotypes sexistes gagnent notre société, dans les publicités, les blagues, lors d'un entretien d'embauche, au bureau, etc., ils dictent les rôles des femmes et des hommes, omprégnés et nocifs.

D'un autre côté, le terme «genre» semble à la mode. On commence à concevoir qu'intégrer une dimension de genre et promouvoir l'égalité des sexes constitue un maillon de la responsabilité sociale des organisations (RSO). Il faut cependant faire le constat que travailler sur le genre ressemble toujours à une revendication. Cela reste une forme de militantisme institutionnel qui peut se transformer en champ de bataille, autour de questions-clés comme la prostitution, la parité, le fœtus, la parentalité sexuelle...

Discrimination

Sur le lieu de travail, les disparités entre hommes et femmes restent encore nombreuses ; que ce soit au niveau des salaires ou des avantages extralégaux. Bien que les chiffres concernant l'écart salarial indiquent une

tendance à la baisse, une femme gagne pour un travail égal 9% de moins qu'un homme par heure. En y ajoutant les temps partiels plus souvent utilisés par les femmes, cette différence atteint un écart de 22% par an³. Si une partie de cet écart salarial peut être

expliquée par le type de contrat ou le régime de travail, il repose en grande partie sur un problème de stéréotypes ainsi qu'une répartition traditionnelle des rôles publics et privés. C'est à la femme de mettre sa carrière entre parenthèses pour se consacrer à l'éducation des enfants. Or, la sphère du travail est régie par des standards masculins. Beaucoup d'entreprises, de ce fait, valorisent et recherchent des employés disponibles et ne discriminant pas pour des femmes qui assurent majoritairement le travail domestique.

Malgré que les femmes soient de plus en plus diplômées, elles restent très peu représentées dans les postes à hautes responsabilités. Cette barrière limitant l'accès des femmes aux fonctions de cadres, souvent appelée le «plafond de verre», est bien plus liée aux normes de genre qu'à une discrimination profonde. Les qualités telles que la compétitivité et le pouvoir habituellement attribuées aux hommes sont des idées reçues, tellement bien intégrées par les hommes et par les femmes qu'ils peuvent influencer les ambitions professionnelles et également le choix des études. Le problème du plafond de verre est également lié à la question de l'articulation entre la vie privée et professionnelle.

L'accès à la formation des femmes en cours d'emploi reste un gros point noir comme le montrent tant les chiffres relatifs au congé d'éducation qui reste masculin à quelque 80% ou les chiffres relatifs à la formation dans le bilan social des entreprises : les hommes ont beaucoup plus d'heures de formation et celles-ci coûtent plus cher !

Les lunettes du genre ont été créées pour extraire de l'invisibilité une part du monde social longtemps maintenue dans l'indifférence scientifique.

2 Esther Rochon, *Aboli. Les chroniques féminales*, Québec, À lire, 1996.

3 IEFH, «L'écart salarial entre femmes et hommes en Belgique», rapport 2012, sur <http://ifgm-iefh.belgium.be>.

4 IEFH, «Femmes et hommes en Belgique. Statistiques et indicateurs de genre», édition 2011, sur <http://ifgm-iefh.belgium.be>.

5 IEFH, «Congé de paternité en Belgique : l'expérience des travailleurs», 2011, sur <http://ifgm-iefh.belgium.be>.

6 IEFH, «Les hommes et l'égalité», 2007, <http://ifgm-iefh.belgium.be>.

7 Isabelle Clair, *Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, mai 2012.

8 Commission «Femmes et villes», Liège.

M. le candidat,
Doit-on vous mettre dans une telle position
pour faire évoluer la votre sur l'euthanasie ?



En France, l'euthanasie reste possible des tribunaux.

morale entre laisser mourir et faire mourir et qu'il est plus commode de rester passif, c'est oublier un peu vite qu'il s'agit en l'espèce d'une personne qui souffre et pour qui la mort est la seule issue. C'est aussi oublier la dissymétrie qui existe toujours entre le malade et le médecin, même si les valeurs morales du soignant, et de l'équipe soignante, sont en jeu, sont-elles plus respectables et plus nobles que l'attente du malade ? C'est loin d'être une certitude.

Cette clause de conscience bat en brèche le principe même de la neutralité éthique et juridique de l'Etat.

D'aucuns prétendent qu'ils peuvent invoquer la clause de conscience pour ne pas effectuer le geste euthanasique. Il est intéressant de se poser la question de savoir si cette clause porte atteinte à l'identité sinon du citoyen en tant que tel, du moins à l'identité du citoyen ayant le statut de malade, donc de personne vulnérable. Autrement dit, n'est-elle pas une autre forme de jugement exercée par le médecin à l'égard du patient, à propos d'une certaine façon de concevoir la vie « bonne » et de lui imposer ses valeurs ? Cette conception rejoint en tous points une vision paternaliste de la médecine. Il serait intéressant de comprendre les motivations profondes qui empêchent un médecin de répondre à la détresse d'un malade en lui renvoyant des raisons, et en invoquant des principes, auxquels celui-ci n'adhère pas forcément. La clause de conscience est une valeur qui relève de la liberté individuelle mais cette valeur n'est pas inamovible et doit être mesurée en fonction du contexte auquel elle se réfère. Il est piquant de noter que des médecins opposés à la pratique de l'euthana-

sie n'ont aucun scrupule à adresser le malade à d'autres confrères qui seront à même de répondre aux attentes de la personne. C'est à la fois un aveu d'échec mais aussi une bien belle hypocrisie, digne du «*everything, but not in my backyard*». Exercée de la sorte au niveau individuel, la clause de conscience prend une tout autre dimension au niveau institutionnel. Appliquée à l'échelle institutionnelle, cette clause de conscience remet en question la liberté thérapeutique du médecin, elle ne considère plus le patient comme souverain et bat en brèche le principe même de la neutralité éthique et juridique de l'Etat. En pratique, invoquer cette clause d'entrée de jeu au sein d'une institution, c'est afficher publiquement le refus de respecter la loi. Il sera intéressant de montrer à quel point cette attitude est hypocrite dès lors qu'elle évacue une pratique qui n'est pas tolérée ni acceptée par l'institution pour ensuite en nier l'existence. Il est en effet aisé de prétendre que des soins palliatifs « de qualité » évacuent toute demande d'euthanasie. Ce serait une façon d'éliminer un problème en en supprimant l'énoncé et très certainement une façon de nier la laïcité de l'Etat ou de tirer profit de la liberté d'expression. C'est de toute façon une tendance à peine dissimulée qui prend sa source au sein de structures religieuses essentiellement catholiques¹. C'est là un des enjeux de la laïcité que de préserver la liberté individuelle face à ces offensives en apparence innocentes.

Comme le dit très justement Baubérat, la laïcité n'est pas seulement la sortie de la domination de la religion, elle est également le refus d'un transfert sacré vers d'autres institutions. C'est sur le terrain de la liberté que la laïcité s'impose aux religions, non sur celui d'une répression ciblée ou générale². Il est donc essentiel d'empêcher que s'installent, au sein d'un Etat démocratique, des structures qui remettent en question la pluralité de pensée qui est en quelque sorte la garantie du respect des identités, en imposant autant aux soignants qu'aux malades des clauses de conscience inflexibles. Cette remise en question du pluralisme est paradoxalement la manifestation d'un repli identitaire dont les raisons ne sont obscures qu'en apparence.

Enfin, la pratique de la médecine, ce n'est pas que cela, c'est aussi une réflexion éthique permanente à propos des nouveaux enjeux et qui concerne autant les soins conventionnels que la prise en charge de la douleur, la recherche clinique et fondamentale, la médecine d'amélioration. L'éthique médicale n'est pas monolithique, elle est plurielle et s'efforce de trouver des solutions à des problèmes nouveaux ou anciens, en évitant les discours dogmatiques et partisans.

Si autrefois, on faisait de la philosophie morale, aujourd'hui, on préférera parler d'éthique appliquée. D'ailleurs, ce peut remarquer qu'on ne parle pas de « biomorale », comme le précise avec beaucoup d'à propos le professeur Gilbert Hottois, mais de « bioéthique », même si ce mot agace un peu Alain Badiou. Cela montre bien qu'on s'éloigne de la notion manichéenne de « bien » et de « mal ». En effet, on se rapproche plus alors d'une notion de justice par rapport à une décision pour un sujet donné. C'est là aussi que la laïcité s'exprime, contre l'obscurantisme, le conformisme et la loi du plus fort ■

Atelier 5 : égalité

Pas d'égalité sans solidarité !

Henri Bartholomeeusen
Avocat, administrateur du CAL

Égalité, laïcité et idéologie

Il peut paraître difficile, dans une perspective laïque, d'éviter toute tentation idéologique – a fortiori politique –, pour circonscrire les enjeux et défis actuels des égalités et solidarités. Proposer des pistes humanistes pour parer le tout au marché, le néolibéralisme triomphant, la discréditation de l'action publique, la liquidation des protections sociales, la crise économique, la précarisation généralisée voire le culte du chacun pour soi... n'est d'ailleurs pas en soi, l'apanage de la laïcité.

S'il y a déjà place pour l'opinion entre un fait et sa constatation, que dire de l'inventaire des inégalités et de réponses systématiques pour plus d'égalité, par davantage de solidarité... Le risque est réel de contribuer à réduire la laïcité à une idéologie parmi d'autres, partisane et donc dépourvue d'universalité. Ni les philosophes et sociologues, ni les cléricaux et religieux radicaux ne sont dupes. Une part de la difficulté est la : comment concilier l'idéal d'un monde commun aux hommes – ce plus petit commun dénominateur –, avec la défense de l'Etat de droit, des communautés et syndicalistes de tous ordres ? Lorsqu'ils se poseraient en garants de la tolérance, de l'exigence égalitaire (voire égalitariste) et des solidarités, leur empire, ambition et méthode n'auraient toujours pas, par le fait du jeu démocratique notamment, une nécessaire vocation à l'universel. Les représentants politiques et du monde associatif ne s'y trompent pas davantage.

Si l'égalité morale (qui garantit la dignité, le respect et la liberté de la personne) comme l'égalité civique (du justiciable devant la loi) se retrouvent aisément au cœur de la revendication laïque, l'égalité sociale, politique, voire celle des chances, ont encore leurs partisans et objecteurs. Parfois au nom de l'égalité même dont le contenu conceptuel divise légitimement les écoles les plus progressistes. Et pourtant, la laïcité, parce qu'elle défend la liberté, l'autonomie de conscience, la dignité humaine et l'émancipation de tous (et de chacun) revendique l'égalité et le chemin qui y conduit : la solidarité.

Égalité, égalités et justice

Pour Camus, la profession du vicar savoyard¹ n'a d'autre originalité que de soumettre Dieu à la justice et d'ouvrir ainsi l'histoire contemporaine. À partir du moment où la pensée libertine metait Dieu en question, elle poussait le problème de la justice au premier plan. Simplement, pense-t-il, la justice d'alors se confond avec l'égalité². Est-ce devenu si différent ?

Limites et utilité du critère de justice

Mais lorsque la laïcité se serait approprié la valeur de justice confondue à l'égalité, aurions-nous progressé vers une définition univoque et non suspecte de l'égalité ?

La réponse est sans doute négative. L'idéal d'un monde commun aux hommes, la piste humaniste des égalités et solidarités laïques ne pourraient s'encombrer d'un contenu principiel et statique. Notre idéal d'égalité est précisément fonction du temps, du lieu, de l'histoire et des opinions. Au-delà d'une exigence formelle, les égalités, pour se forger, s'hybrident au contact de la réalité sociale, de manière démocratique et dynamique, dans une perspective d'équité, de justice et de contradiction. Ainsi, la laïcité peut-elle prétendre à plus d'égalité, plus de justice, plus d'équité et de solidarité à condition – au risque de se miner –, de ne pas en tracer les contenus en lieu et place du philosophe ou du Sénat. Son rôle consiste plutôt à tenir les questions ouvertes qu'à postuler des réponses.

Alexis de Tocqueville.

Le développement graduel et progressif de l'égalité est à la fois le passé et l'avenir des hommes.

Parce qu'elle se tient au-delà des convictions philosophiques, religieuses ou politiques, parce qu'elle les tient à égale distance pourvu que soient respectés ses fondamentaux, la laïcité se doit donc, chose éminemment difficile, d'être à la fois engagée et invariante.

Il demeure que le critère de justice lié à celui de l'égalité permet, au-delà de toute division doctrinale, objection politique ▶

1 Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou De l'éducation*, 1762.
2 Albert Camus, *L'homme révolté*, Paris, Gallimard, 1951.

1 Notions que pour l'instant, les autres communautés religieuses (essentiellement l'islam) s'expriment fort peu publiquement sur la question de l'euthanasie, sans pour autant en laisser d'autres. L'explication réside sans doute dans le fait qu'il ne s'agit pas d'un « territoire » dont elles ont été historiquement dépossédées.

2 Jean Baubérat, *La laïcité laïque*, Paris, La Découverte, 2012, pp. 134-135.

Atelier 6 - migration

Pour une perception positive

Sonia Gsir

Centre d'études de l'ethnicité et des migrations - Université de Liège

Les sociétés actuelles sont marquées par des circulations et des échanges en tout genre informations, biens, capitaux, idées, services et personnes notamment. Ceux qui voyagent portent différents noms : touristes, hommes d'affaires, citoyens européens, travailleurs migrants, saisonniers, étudiants, réfugiés, clandestins, étrangers, etc. Et, si certains se déplacent plus aisément que d'autres, certains sont aussi plus ou moins bienvenus, voire tout à fait malvenus, là où ils arrivent.

d'un destin lié, nourrie d'incertitudes qui ajoutent à l'angoisse des plus démunis. Les échelles ont changé.

Égalité, solidarité, laïcité, un projet ?

L'humanité se cherche et la laïcité est l'une de ses options. Elle est portée par une interrogation ou une indignation plutôt que par l'adhésion à une solution toute faite. Par une volonté d'émancipation plutôt que par la foi en quelque discours manichéen. Par l'exigence d'une vie digne pour tous qui permette l'autonomie des consciences et des choix. Elle se poursuit par des *égalisations* fondées sur l'instruction plutôt que sur le sacrifice des libertés et se consolide par la tolérance du pouvoir, le respect des personnes et le libre choc des idées.

Si la laïcité n'est pas un parti, nous savons bien auxquels et desquels elle ne peut s'accommoder. Si elle n'est pas une transcendance, il demeure que sa perspective vise à réconcilier le singulier et l'universel, à détrôner les luttes et antagonismes humains comme uniques moteurs de l'histoire. Ni nihiliste, ni révolutionnaire, elle sait se faire action sans autre support qu'elle-même, sans mot d'ordre ni discipline, sans soumission. Hormis la dignité et les droits fondamentaux de l'humain.

Émancipation et conformisme démocratique

Dans la quête des égalités, ce qui vient d'être dit ne peut laisser indifférent. Pour que l'*égalisation* soit véritablement le fruit d'une émancipation, en matière d'enseignement par exemple, ce n'est pas en répartissant l'insuffisance des moyens de manière toujours plus égalitaire que l'on répond adéquatement à l'impératif laïque.

L'effort démocratique, sans verser dans le conformisme ou la facilité, doit en faire une priorité au nom même de la solidarité avec les plus faibles. Ce sont l'ouverture et la liberté des consciences qui sont recherchées. Non leur endormissement dans la tiède justification d'une carence partagée. L'individualisme facilement décrié comme antinomique des solidarités ne peut servir de paravent facile à certaines démagogies. On ne peut le confondre avec l'individualisme sociologique qui fait du citoyen et du concept d'égalité le centre des préoccupations morales et politiques.

Égalités, solidarités et libertés

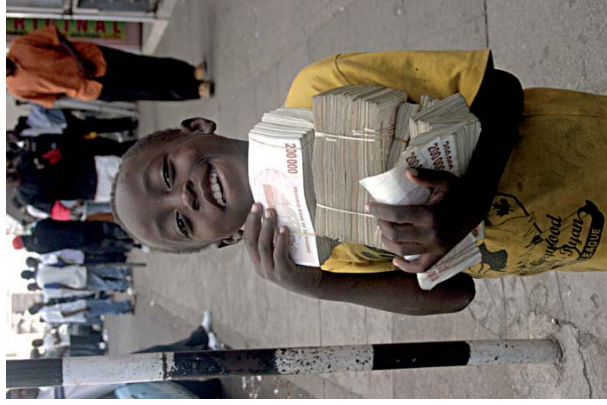
D'aucuns prétendent encore opposer les libertés à l'égalité, voire à l'action publique alors dite interventionniste. Cela revient à réduire nos libertés à celle du renard dans le poulailier. C'est ignorer que toute liberté (de conscience, d'expression ou d'action) ne se conforte que par l'égalité des personnes et la sécurité d'une puissance publique légitimée par le débat démocratique. La liberté, fût-elle celle du commerce, n'a jamais justifié l'esclavagisme... ■

ou religieuse, de s'accorder sur ce qui serait, concrètement, aux yeux du laïque, *humainement* inacceptable. Dépassé donc le débat sur une égalité sociale par une répartition égalitaire des richesses, plutôt que selon les besoins ou encore le mérite de chacun. Dépassé, le débat sur le *momentum égalitariste*, vecteur probable de nouvelles inégalités.

Crise et mutation

Si l'État de droit fut longtemps le lieu privilégié de l'action publique et des garanties constitutionnelles, nos sociétés oscillent à présent entre la fidélité aux vieux États-nations, l'érosion des sentiments nationaux et la vague annonce d'une société politique planétaire. Dans les faits, la Pangée philosophique, religieuse, culturelle, ethnique et sociale se réalise chaque jour un peu plus. Les vieilles idéologies doivent s'adapter. L'État ne se peut plus nation ni providence. Il se métamorphose. Sa mutation fait glisser le débat démocratique de manière encore imparfaite vers d'autres strates.

Une récente déclaration du président du Parlement européen témoigne de ce qu'un risque d'explosion sociale en Europe n'est pas à exclure, notamment du fait qu'un jeune sur deux s'y trouve au chômage. Nous avons perdu la certitude que demain sera meilleur qu'hier ou aujourd'hui. Nous vivons une crise mondiale profonde de transformation, un passage à qu'il faut pour une humanité désormais consciente



La solidarité : un concept qui gagne à se redéfinir afin qu'il ne devienne pas un mot creux.

Reporters/AP



Qu'est-ce qu'on fait : on les accueille ou on les rejette à la mer ? (Lampedusa, 2011).

La mobilité et plus particulièrement, les migrations provoquent des changements tant pour les migrants que pour les sociétés d'origine ou de destination. Dans les lignes qui suivent, on tente de décrire brièvement les tendances migratoires dans l'Union européenne et surtout de proposer une perspective plus humaniste pour envisager les migrations internationales.

Trajectoires

Les tendances des migrations internationales en Europe peuvent être qualifiées par quatre termes : continuité, diver-

La mise en œuvre de politiques de contrôle strict constitue aussi un marché qui rapporte aux agences de sécurité mais aussi aux États.

sification, adaptation et marché. Premièrement, les migrations s'affirment comme un phénomène continu et cela même si des politiques visant à les contrer sont mises en œuvre. Deuxièmement, les migrations se sont depuis trente ans diversifiées à plusieurs égards. Les migrants viennent d'horizons de plus en plus variés et lointains et ne constituent pas un groupe homogène. Des hommes de tous âges et de plus en plus de femmes émigrent, mais aussi des enfants sans leurs parents. Ces migrants possèdent des niveaux de qualification professionnelle très divers allant du plus bas au plus élevé. Ils se déplacent en raison de motifs multiples et complexes (comme ceux liés à l'environnement et au climat). Troisièmement, les migrations sont aussi plus flexibles, avec des régions d'origine et de destination qui changent selon le contexte économique, politique ou environnemental. Les migrants adaptent leurs trajectoires, ils se déplacent d'avantage pour des durées plus courtes, indéfinies au départ, sans visa ou avec un visa touristique. Ils travaillent plusieurs mois ou quelques années dans le pays d'immigration puis retournent dans leur pays d'origine. Cette tendance va de pair avec des politiques d'immigration qui privilégient l'immigration temporaire. Enfin, les migrations constituent un marché. D'une part, vu les distances et les obstacles croissants séparant les migrants de leur but, nombre d'entre eux n'ont pas d'autre choix que d'utiliser les services de passeurs. Ces professionnels du voyage clandestin se font payer au prix fort. D'autre part, la mise en œuvre de politiques de contrôle

strict constitue aussi un marché qui rapporte aux agences de sécurité (arsenal de contrôle) mais aussi aux États (visas).

Discriminations

Les migrations internationales constituent un phénomène habituel et récurrent qui n'est donc pas près de s'arrêter. Si à présent, ce sont toujours les obstacles à l'immigration qui prédominent avec la mise en place de politiques sécuritaires, force est de constater que leur objectif n'est pas pleinement atteint. L'immigration d'une immigration irrégulière) et que la sécurisation des frontières est onéreuse. D'un autre côté, les sociétés européennes deviennent de plus en plus multiculturelles. Des politiques d'intégration des migrants y sont développées. Et l'intégration des migrants est érigée en enjeu politique au point que singulier devient une condition d'émigration plutôt qu'une étape conséquente de l'immigration. Si la cohabitation des diverses populations est plutôt pacifique, elle n'est pas parfaite. Des populations minoritaires sont victimes de discriminations structurelles en raison de leurs origines ethniques. Les tensions sont réelles dans certaines villes ou certains quartiers et des phénomènes de rejet et de racisme ont même tendance à s'affirmer, sans compter l'existence de groupes extrémistes. L'idéologie dominante en Europe continue à entretenir le mythe de l'invasion migratoire avec un discours où les migrants sont comptabilisés et présentés comme un risque voire une menace.

Face à des migrations durables et un racisme croissant au point de se banaliser, des alternatives à l'inhospitalité et à l'exclusion sont possibles. On peut au moins envisager trois qui sont étroitement liées. La première passe par un élargissement de la perspective à la fois historique et géographique. Si l'on s'en tient à la Belgique, elle est certes un pays d'immigration mais également source d'émigration¹. Et son histoire coloniale, par exemple, mériterait d'être éclairée. Il importe donc de connaître l'histoire migratoire propre à la société où l'on vit et par conséquent, de pouvoir mieux appréhender les identités des uns comme des autres comme plurielles et dynamiques.

La deuxième proposition requiert de nouveaux discours qui peuvent remplacer le discours dominant largement opposé à l'immigration tant sur le plan médiatique que politique. Les médias alimentent une représentation souvent négative et simpliste des migrations et des migrants, de même que les politiques qui optent pour des informations partielles. Ils nourrissent une perception publique où la peur de l'étranger domine mais aussi où sa place dans la société apparaît illégitime. Ces discours pourraient faire place à des discours moins elliptiques, qui rendent compte de l'état de l'immigration dans sa complexité et des objectifs exacts de la politique d'immigration. Ces discours pourraient expliquer en quoi les migrants contribuent largement à la société et notamment à son économie et concourir à légitimer leur présence².

Il importe de rompre avec cette obsession du nombre en matière d'immigration.

Actions pédagogiques

Enfin, s'il est fondamental d'adopter un discours plus positif et nuancé, il devrait être accompagné d'une mise en œuvre pratique à tous les niveaux. Cette troisième voie peut se développer dans plusieurs directions. En premier lieu, l'élaboration d'une politique de libre circulation plus expansive serait nécessaire pour permettre davantage de mobilité voire d'immigration dans la légalité. Les politiques d'immigration et d'intégration qui sont généralement élaborées et mises en œuvre à différents niveaux de pouvoir pourraient être coordonnées pour éviter les dysfonctionnements. À cette concentration verticale pourrait s'ajouter une coordination horizontale entre, par exemple, le ministère de l'Immigration et celui chargé de l'Emploi. En deuxième lieu, des actions pédagogiques pourraient être menées dans l'enseignement, les administrations et chez les employeurs. L'ouverture aux autres peut être enseignée davantage. L'éducation en matière de multiculturalité et de dynamique des identités tout comme l'histoire migratoire dans tous ses aspects pourrait être promue. On peut encourager une curiosité et un esprit de découverte qui ouvre au respect et au dialogue et cesser de nourrir des mythes identitaires fondés sur l'opposition à l'autre. En dernier lieu, il importe de rompre avec cette obsession du nombre en matière d'immigration. Les migrants sont des individus avec des histoires et des projets qui leur sont propres. Ils ne peuvent être considérés comme une masse indistincte ni non plus exclusivement comme une force de travail. Les migrants sont des hommes, des femmes, des enfants comme les autres avec des préoccupations liées à leur exil mais aussi des soucis de simples parents ou de simples travailleurs.

Ces propositions ne sont évidemment que quelques pistes. Les migrations sont sans conteste un phénomène complexe. Elles contribuent à la complexification des sociétés et exigent des efforts importants à tous les niveaux de la société et y compris des migrants eux-mêmes. Toutefois, des sociétés qui visent à plus d'égalité et de justice entre les citoyens ne peuvent faire l'impasse sur la manière dont elles considèrent les nouveaux venus. Tant que le migrant n'est pas traité comme un être humain à part entière et un citoyen potentiel, tout projet égalitaire restera utopique. ■



Les immigrants ont payé un lourd tribut à la prospérité belge, comme le rappelle cette stèle au Bois du Caizer.

© Mario Agrillo/Wikimedia Commons

Atelier 7 : mondialisation

Et si l'on essayait la coopération ?

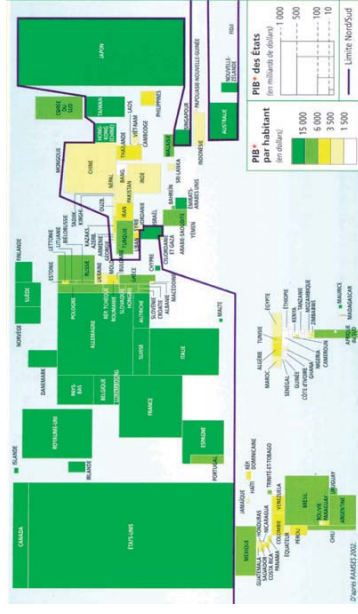
Pierre Galand
Président du CAL

Philosophiquement, la mondialisation est une idée séduisante. Vue comme un métissage planétaire, elle éradique toute forme de racisme, dézingue le complexe de Babel et engendre une société interculturelle forcément riche d'échanges et de découvertes. Cela, c'est dans le meilleur des mondes mondialisés. Dans le nôtre, la réalité est moins réjouissante...

La mondialisation qui « a réussi », comme on le dit des sectes devenues religion, n'est pas celle de la fraternité et des droits humains. C'est celle du libéralisme financier, du commerce comme valeur cardinale, du consumérisme comme seul et unique projet de société. Son bilan est lourd : paupérisation massive, injustices criantes, corruption généralisée, uniformisation de la culture, asservissement de l'être humain, pour ne citer que quelques exemples. La mondialisation économique n'a pas engendré de supplément de bien-être pour les populations de la planète.

Le mirage sécuritaire

Les objectifs du millénaire pour le développement, auxquels s'étaient engagés tous les États membres de l'ONU, ne sont pas atteints à l'horizon 2015. Le montant de 60 milliards d'euros qui devait permettre l'éducation et l'alphabétisation pour toutes et tous, l'accès à l'eau potable, la victoire sur le paludisme et le VIH n'a pas pu être mis à disposition des agences de l'ONU. Or, qu'est-ce que 60 milliards aux côtés des sommes astronomiques qui ont été dégagées pour sauver les banques ? Aux côtés des montants 300 fois plus importants consacrés à la production des armements et à la poursuite des guerres de par le monde ? Pas davantage que la prospérité, la mondialisation n'a engendré de supplément de paix. Aux craintes populaires suscitées par tant d'injus-



La répartition des richesses dans le monde : une «mondialisation», vraiment ?

tice, le pouvoir répond par des mesures « sécuritaires ». Un marché souvent privatisé et en pleine expansion, tant sur les champs de bataille que dans les cités, qui conduit les agents de sécurité à adopter des comportements qui échappent au contrôle démocratique des États. L'idéologie de l'insécurité est aussi un article qui se vend bien au rayon « élections ».

La priorité donnée au sécuritaire est l'une des causes principales qui empêchent un débat sérieux et ouvert sur les conditions du vivre ensemble et sur le renforcement des institutions et des instruments, notamment l'ONU, en charge de mieux réguler les multiples facettes de la coexistence des humains, à partir des normes de solidarité et d'éthique plutôt que de compétition ou d'intolérance.

On notera que la mondialisation a éloigné les niveaux de pouvoir des lieux où s'exprime la démocratie. En gros, l'inverse du motto « *Think global, act local* » qui caractérise le développement durable. Quelle est la légitimité démocratique des quelque 7 000 grands think tanks, ces laboratoires du prêt-à-penser qui exercent ▶

L'idéologie de l'insécurité est un article qui se vend bien au rayon « élections ».

une influence déterminante sur les décideurs politiques et économiques ainsi que sur les médias ? Forts de l'espace d'expression qui leur est concédé par une certaine vision de la « liberté d'expression », ils s'engagent en conseillers incontournables des décideurs, nourrissant le déficit intellectuel des solutions face aux différents accueils auxquels notre société en crise nous confronte. Leur rôle dépasse souvent celui d'avis ou de conseil pour devenir option ou sanction lorsqu'ils agissent, par exemple, des agences de notation.

Les experts envoyés par ces groupes-conseils sur les plateaux de télévision, dans les grands colloques spécialisés, dans les parlements, les couloirs de l'ONU et de ses agences spécialisées, ont aussi pour mission d'exercer ce qu'Antonio Gramsci qualifiait déjà d'« hégémonie culturelle ». C'est ainsi que, derrière les accords commerciaux, se cachent souvent des propositions liberticides pour l'individu mais libertifères pour les intérêts commerciaux.

À quand un Prix Nobel de la mondialisation heureuse ?

“Moyennant un nouveau contrat social, un autre monde pourra être construit, associant des citoyens libres et solidaires de par le monde.”

Toutefois, on aurait tort de désespérer. Face à la toute-puissance de la « pensée unique » mondialisée, des exemples de désobéissance civile s'organisent à l'échelon local et pourraient se mondialiser à leur tour. On pense à celle des homosexuels américains contre les positions homophobes de certaines Églises et de grandes sociétés commerciales, comme la chaîne de restaurants Chick-fil-A, membre de l'American Family Association (AFA) qui se veut un rempart de la « famille ». On sait ce que cela veut dire...

On pense à celle des citoyens grecs qui s'organisent, comme le firent les Argentins lors de la crise au début des années 2000, pour desserrer le nœud coulant que les créanciers ont passé à leur cou. Ces Grecs qui, dès 1969, combattirent les colons et la dictature. À l'autre bout de la Méditerranée, on pense à celle des femmes tunisiennes, égyptiennes, marocaines et algériennes, qui se battent avec la même force pour reconquérir les droits qu'elles avaient cru acquis lors de la décolonisation.

Et puis, le nouveau gouvernement français n'a-t-il pas mis en place un ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire, ouvrant ainsi la porte à des perspectives nouvelles, notamment pour la création et la reprise d'entreprises en y associant les travailleurs et leurs organisations ? C'est là, d'abord, une manière de sortir de l'actuelle précarité du salariat pour évoluer vers la création d'emploi entre associés coopérateurs. C'est, ensuite, une autre façon d'ancrer l'emploi sur les différents territoires et, enfin, une manière pour les coopérateurs de ne pas vendre leur âme aux financiers et d'engager leurs économies ailleurs que dans des banques amoralisées.

Cette expérience mise au service des travailleurs assure aujourd'hui, dans le grand Sud, emplois responsables, revenus décents et bien-être à des millions de gens. Il est bien temps



■ Peut-on mieux résumer le paradoxe de la mondialisation ?

de la remettre à l'honneur en Europe. Désormais, chaque fois qu'une société se déclare en faillite, les travailleurs tentent de récupérer l'outil grâce à cette formule, comme on l'a vu récemment lors des banqueroutes du transporteur maritime SeaFrance et du volailleur industriel Doux. Généraliser une telle approche nécessite de construire, à l'échelle de l'Europe, un droit coopératif autonome qui pourrait, comme le dit Stéphane Veyer, « constituer le socle juridique d'une nécessaire réappropriation citoyenne de l'économie ». Cela exigerait, également, la constitution d'un institut supérieur de formation, ainsi qu'un pôle financier coopératif, devant lui aussi pouvoir, pourquoï pas, bénéficier d'importantes contributions financières publiques, afin qu'il ne s'agisse pas d'un privilège réservé aux sociétés privées.

Cela étant, la coopérative n'est ni une formule magique, ni la seule manière de faire de l'économie qui permet de recréer du lien social et de la solidarité au travers d'un contrat social différent.

Délimitier ceux qui ont accaparé la richesse, ouvrir le chantier de la déconstruction du modèle de mondialisation qui spolie trop d'humains et l'environnement depuis quarante ans, ne veut pas dire nécessairement démolir ou détruire. Notre civilisation est faite de strates multiples d'apports successifs de générations qui ont puisé dans leurs ressources, leur mémoire, leur ressenti, des éléments qui ont donné sens à leur existence, qui ont permis de faire progresser l'humanité.

C'est ainsi que, moyennant un nouveau contrat social, un autre monde pourra être construit, associant des citoyens libres et solidaires de par le monde.

Nul n'accepterait la destruction du Parthénon sous le prétexte que l'on aurait trouvé du pétrole dans son sous-sol ; pourquoi accepterions-nous que l'on détruise les forêts équatoriales, amazoniennes, pour ce même prétexte ? Serons-nous en mesure d'adapter nos actes et nos projets à la conception que nous avons du progrès de l'humanité ?

C'est sans doute dans cette direction-là qu'il faut trouver la voie d'une « autre mondialisation ». ■

Atelier 8 : sens et philo

Pour un matérialisme non consumériste

Didier Viviers
Recteur de l'ULB

« Nous devons réintroduire dans la société un sens plus profond du but de l'existence. La tristesse qui règne dans tant de vies devrait nous apprendre que la réussite seule ne suffit pas. La réussite matérielle nous a apporté une étrange banqueroute spirituelle et morale. » Ben Okri



■ Diogène cherchait « un homme en plein jour avec sa lanterne. Lui-même ? Diogène par Jean-Léon Gérôme (1860), Walters Art Museum, Baltimore.

immédiate, celle que requiert notre vision de la croissance économique. Elle en appelle ainsi à renforcer la formation à la critique (notamment à travers les sciences humaines), condition indispensable d'une éducation qui rende le citoyen capable de se forger sa propre opinion, de remettre en question les idées reçues, de construire son propre équilibre de manière autonome et d'attendre à une vie intérieure équilibrée et indépendante. La laïcité, en tant que pensée critique, combattant l'argument d'autorité, soutient cette vision selon laquelle la démocratie ne peut survivre que par une éducation à la critique.

Mais la laïcité me semble aussi devoir prendre place au cœur d'un autre débat important lié au « retour du sens ». Celui du consumérisme. Les courants, très di-

“La démocratie ne peut survivre que par une éducation à la critique.”

1 Martha C. Nussbaum, *Not for Profit. Why Democracy Needs the Humanities*, Princeton, University Press, 2010.

2 Tim Jackson, *Prosperité sans croissance. La transition vers une économie durable*, Bruxelles, De Boeck, 2010.



Giordano Bruno et Pic de la Mirandole ont ressuscité l'idée que l'homme est le premier objet de la sacralisation du divin.

pas à remettre en cause l'utilité même de la croissance, au sein d'un monde dont les ressources ne sont pas inépuisables. Tim Jackson plaiderait ainsi vigoureusement pour une déconstruction de la vision matérialiste de la prospérité et même si ses pistes de solutions manquent singulièrement de clarté et, peut-être, de réalisme, la question qu'il agit est l'une des plus fondamentales et des plus anciennes qui soient. Comment soutenir et accroître la prospérité de tous, sans nuire à la survie de l'espèce ? Nul n'ignore que c'est là un des plus grands défis de notre monde actuel. S'il y a bien un sens à trouver à l'existence, c'est celui du bien-être, de la prospérité. Celle-ci doit, aujourd'hui plus que jamais, se concevoir de manière universelle. Mais quel type de prospérité sera compatible avec cette vision globale et les limites de notre environnement ?

Si l'on s'en tient à la vision classique selon laquelle la prospérité concerne la satisfaction matérielle – la logique de l'abondance telle qu'Adam Smith la considèrerait pour socle de notre bien-être –, il est en effet démontré qu'au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'utilité marginale de l'accumulissement de richesses, pour utiliser un vocabulaire économique, est décroissante. Il n'est pas rare que *plus* d'opulence puisse conduire à *moins* de bien-être. Et cela ne vient que renforcer la multitude d'écrits, s'inspirant de la psychologie, de la sociologie, de l'histoire, de conceptions philosophiques ou de traditions religieuses, qui, depuis Aristote au moins, reconnaissent que la sécurité matérielle ne suffit pas à l'homme pour s'épanouir. La prospérité comprend des dimensions sociales et psychologiques. Le bien-être dépend de la capacité à donner et à recevoir, de la place de l'individu dans sa communauté, du respect de ses pairs. La capacité de participer librement à la vie de la société est aujourd'hui aussi reconnue comme une composante majeure de la prospérité.

»

La laïcité pourrait participer activement à une refondation du matérialisme.

une position favorable au sein de la société. La nouveauté est de mise et sa poursuite incessante risque à tout moment de saper le bien-être.

Il faudrait alors tout rejeter en bloc, tant le système est cohérent. C'est le message de bon nombre de religions, qui situent l'espoir en dehors du monde réel, qui s'en trouve comme minimisé. L'essentiel est alors décrit dans un monde immatériel, qui seul est porteur de prospérité. L'importance de la vie humaine en est de facto réduite, puisqu'elle fait partie de la matérialité. Et c'est alors la liberté, l'intégrité physique, voire la santé, l'éducation qui sont bien vite fragilisés et, partant, la presque totalité des facteurs reconnus comme déterminants pour le bien-être subjectif.

«Sagesses occidentales»

Certes, la description du dilemme est rapide. Mais, comme l'indique une imposante littérature qui me dispense de m'y attarder, l'un des grands défis actuels de l'éducation et de la culture est de parvenir à construire une société solidaire et prospère qui, tout en s'adaptant aux limites de notre planète, réinvente en quelque sorte un «matérialisme positif». Car la négation de l'importance des objets, de la technologie et même de la consommation me semble être une utopie dangereuse. De tout temps, les objets ont sous-tendu le dialogue social et souvent contribué à établir les repères indispensables à une forme de sécurité.

C'est l'un des défis lancés à la pensée laïque, que l'on devrait pouvoir compter parmi les «sagesses occidentales». La laïcité, fondamentalement centrée sur l'homme et sur son bien-être, hic et nunc, offre une solution d'ouverture à une construction modeste et stable de la prospérité. La pensée laïque est bel et bien matérialiste, au sens où la matière est l'unique base efficace à la construction du bonheur. Matérialisme ne signifie nullement consumérisme ; la laïcité pourrait participer activement à une refondation du matérialisme qui nous préserve des excès d'une recherche de sens en dehors de la vie humaine elle-même, avec son cortège d'aliénations. Car, en conséquence, la laïcité est aussi consciente de la finitude et c'est essentiel si l'on veut considérer les enjeux écologiques de notre planète et tenter de concilier un bonheur qui s'ancre dans la matérialité avec les limites de notre environnement.

Mais la pensée laïque est aussi profondément soucieuse de solidarité, et de la préservation d'un espace public. Car il n'y a pas de prospérité sans égalité ni sentiment d'appartenance. Le bien-être des populations passe par cette forme de «confiance sociale» dont on souhaite qu'elle ne puisse entraver la liberté individuelle. Si l'on veut réfléchir un instant au sens de l'existence, c'est-à-dire au monde que l'on voudrait léguer à nos enfants, c'est alors un vaste chantier de changements de nos comportements sociaux qu'il faut entreprendre, qui réduiraient les incitants structurels à la compétition improductive. ■

Philippe Busquin : « L'avenir de l'Europe passe par la recherche »

Propos recueillis par Benoît Feyt

Cellule « Europe et International » du CAL

L'Union européenne renégocie actuellement ses règles de financement de la recherche scientifique pour la décennie à venir (« Horizon 2020 »). Un des volets à discuter concerne la recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines. Il y a dix ans, Philippe Busquin avait déjà tenté d'obtenir le financement européen de ce type de recherche. Il s'était alors confronté à de fortes résistances religieuses. Une décennie plus tard, l'histoire semble repasser les plats.

Pour quelles raisons ?

La question qui est toujours sous-jacente dans les rapports entre science et religion c'est que, pour le Vatican et d'autres églises comme les évangélistes par exemple, l'homme ne peut concurrencer Dieu en influençant le « cours de la nature ». On ne doit évidemment pas créer artificiellement des embryons pour des raisons marchandes. Mais tous les laïques, ou presque, partagent cette opinion éthique ! Sachant que ce type de recherche peut permettre de grandes avancées médicales, que les embryons concernés existent déjà et qu'ils sont voués à rester congelés ad vitam aeternam, je ne vois aucune raison rationnelle de s'y opposer. L'opposition vient toujours de positions dogmatiques.

Ma proposition, à l'époque, était de pouvoir faire de la recherche sur les cellules souches d'embryons dits « surnuméraires ». Autrement dit, les embryons qui restent congelés après la réussite d'une fécondation in vitro. Il me paraissait tout à fait naturel de demander aux parents s'ils étaient disposés, après la naissance de leur enfant, à accepter que les embryons « résidents » – qui ne sont à ce stade que de microscopiques concentrations de quelques cellules – puissent servir à la science et à la connaissance. J'ai donc fait une proposition au président de la Commission, Romano Prodi, un chrétien démocrate, qui comprenait d'ailleurs assez bien l'intérêt de ce type de recherche. Il m'a toutefois demandé d'aller présenter ma proposition aux membres de la COMECE¹, la conférence des évêques. Je suis donc allé les voir mais il est rapidement apparu qu'ils étaient tout à fait opposés à la recherche sur les embryons.

Et du côté des politiques, votre position a-t-elle reçu un accueil plus favorable ?

À l'époque, nous étions sous présidence italienne. La ministre en charge du dossier était une chrétienne qui semblait assez réceptive à mes arguments. Mais lors de la réunion de mise en œuvre, cette ministre fut subitement remplacée par un secrétaire d'État qui est venu défendre la position

du Vatican ! Nous avons heureusement pu obtenir le soutien de l'Espagne et du Portugal, ce qui a permis d'obtenir un compromis acceptable à mes yeux. Mais au moment du vote, la majorité avait changé au Portugal. José Manuel Barroso, qui était arrivé au pouvoir, ne défendait pas la position que son prédécesseur. La mise en œuvre de l'accord a donc été très difficile.

Les rapports de forces ont-ils évolué depuis lors ?

J'ai bien peur que l'élargissement de l'Europe qui est intervenu entretemps, avec l'intégration de pays comme la Pologne où l'influence du Vatican reste très importante, ne soit pas de nature à simplifier les choses à l'heure où l'Union européenne rediscute du financement de la recherche scientifique.

Il existe pourtant un article de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui stipule que l'art et la recherche scientifique sont libres. À mes yeux, s'opposer à la recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines constitue une entrave évidente à la liberté de la connaissance scientifique. On doit bien entendu prévoir un accompagnement éthique mais c'est à la démocratie qu'il revient de définir l'usage qui peut être fait des résultats de la recherche. Celle-ci doit rester libre. C'est un principe fondamental. L'avenir de l'Europe c'est la connaissance, l'innovation et tout cela passe par la recherche. Si l'Europe ne reste pas à la pointe de la connaissance, son déclin social est inexorable. ■

¹ Commission des évêques de la communauté européenne.

Le recours collectif en action chez nous

Olivier Bailly
Journaliste

Fin 2012, la class action se verra offrir un cadre légal en Belgique. Ce qui provoque à la fois une réelle inquiétude chez les entrepreneurs et de vifs espoirs du côté des consommateurs. Vous ne voyez pas de quoi on parle ?

Petit exemple alors. Aujourd'hui, face à une surfacturation de quelques dizaines d'euros d'un

Une procédure de négociation devra obligatoirement précéder toute action collective.

opérateur téléphonique, le citoyen qui subit ce préjudice modeste n'introduit pas d'action en justice, le gain de la réparation éventuelle étant largement inférieur aux coûts de la procédure.

Ah ! Cela commence à évoquer en vous des souvenirs. Car des échos outre-Atlantique des *class actions* nous parviennent régulièrement, avec un cortège de dédomagements faramineux. Le cas le plus connu reste celui d'Erin Brockovich, immortalisé dans le film oscarisé *Erin Brockovich*, seule contre tous. Cette employée d'un petit cabinet d'avocats avait dénoncé la pollution d'eau potable par la société *Pacific Gas and Electric Company*. Au bout

de quoi craindre un krach retentissant d'entreprises suite à une *class action* ? « À partir du moment où le système judiciaire n'intègre pas ces pénalités, comme c'est le cas au Québec depuis 1978, il n'y a pas de faillites d'entreprises florissantes suite aux *class actions*. »

du procès, des centaines de victimes obtiennent un dédommagement total s'élevant à 333 millions de dollars.

L'arrivée d'une action collective en Belgique réjouit les associations de consommateurs comme Test-Achats, qui plaçait l'émergence de la mesure dans ses dix priorités. « L'action collective est pour nous le chaînon manquant des recours judiciaires », avance Jean-Philippe Ducart, porte-parole de Test-Achats. « Dans certains dossiers, ne pas en disposer permet une certaine impunité. Je pense entre autres aux affaires *Lernout & Hauspie* ou *Fortis*. La procédure nous aidera là où nous sommes démunis. »

L'enthousiasme n'est pas partagé par tous... L'exemple américain de la *class action* fait figure d'épouvantail pour le milieu économique. « Nous n'y sommes pas favorables », explique Christine Darville¹, responsable du département juridique de la FEB. « Des possibilités d'actions collectives existent déjà en Belgique dans des cas spécifiques. Nous comprenons que le gouvernement exécute l'accord gouvernemental qui prévoit la mise en place d'une procédure de réparation collective au profit des consommateurs. Mais nous voulons surtout éviter les écueils analogues au droit anglosaxon. Aux USA, le coût direct de la procédure pour l'économie en 2008 était de 250 milliards de dollars ! »

Enfin, une procédure de négociation devra obligatoirement précéder toute action collective, une étape jugée essentielle tant du côté des consommateurs que des entreprises.

De quoi rassurer les acteurs privés ? À voir. Le monde de l'entreprise, résigné à l'idée de la *class action*, souligne les risques de dérives : des sociétés en faillite, l'insurabilité de certains risques, une mesure comme instrument de dissuasion, voire de chantage, la ruine de réputation sur base d'action médiatisées².

Aujourd'hui, l'ultime combat de la rentrée politique sur ce dossier se concentrera sur le type d'action collective : système en *opt-in* ou *opt-out*.

Ensemble malgré nous, pour nous

Dans le cadre de l'*opt-in*, seules seront concernées par l'action les personnes qui marquent leur volonté d'aller en justice. Hakim Boularbah doute de la pertinence de cette option : « Lors d'un récent colloque mondial sur les *class actions*, la tendance générale était que les systèmes *opt-in*, quand ils sont en place, sont relativement inefficaces. Et peu utilisés comme en Allemagne, en Pologne, en Argentine, en Corée du Sud ou en Italie. Le recours collectif ne diffère alors pas tellement de la procédure ordinaire de recours individuel. L'inertie, les risques, le manque d'informations font que la participation est faible. »

À l'inverse, dans une action de type *opt-out*, toutes les victimes potentielles sont prises en compte, même si leur consentement n'a pas été recolté. Un système dont les entreprises ne veulent pas entendre. « Cela va à l'encontre des principes fondamentaux judiciaires, avance Christine Darville. L'entreprise ne saura pas si elle a 20 ou 1000 personnes devant elle. Comment provisionner des frais de justice avec cette variable ? Et certains demandeurs seront engagés dans une action sans même le savoir, sans avoir le choix d'une éventuelle autre piste ou procédure³. »

Enfin, une procédure de négociation devra obligatoirement précéder toute action collective, une étape jugée essentielle tant du côté des consommateurs que des entreprises.

De quoi rassurer les acteurs privés ? À voir. Le monde de l'entreprise, résigné à l'idée de la *class action*, souligne les risques de dérives : des sociétés en faillite, l'insurabilité de certains risques, une mesure comme instrument de dissuasion, voire de chantage, la ruine de réputation sur base d'action médiatisées².



© Moore Memorial Public Library, Texas City, Texas. L'explosion d'un navire à Texas City, en 1947, qui incrima une usine de Monsanto fabriquant du styrène et fit 581 morts, fut à l'origine de la première *class action*.

Selon Hakim Boularbah, le secteur privé trouvera pourtant un intérêt dans l'*opt-out* :

Le système n'est pas si préjudiciable aux entreprises, d'autant plus qu'elles régissent les litiges et qu'elles se mettent à l'abri de recours.

« La réparation du dommage est souvent un montant calculé par des moyennes et parfois sous-évalué. Le système n'est donc pas si préjudiciable aux entreprises, d'autant plus qu'elles régissent les litiges et qu'elles se mettent à l'abri de recours, et donc de nombreux frais de gestion, de coûts de risk management et de provisions à effectuer pour le futur. »

L'*opt-out* a également le grand avantage de protéger le plus vulnérable d'entre nous et recolle sans surprise les faveurs de Test-Achats. « Sans l'*opt-out*, l'application de l'action collective serait beaucoup trop compliquée. Il faudrait un mandat pour chaque victime, ce qui ne changerait rien à ce qui se déroule aujourd'hui. »

Opt-in ou *opt-out* ? Selon nos sources, l'*opt-out* tient la corde, mais les discussions politiques finales sur le projet de loi auront lieu à la rentrée, avec un vote fin 2012. Que les Erin Brockovich belges patientent, l'application concrète de la procédure arrivera chez nous au plus tard en 2014. ■

¹ Madame Darville, tout comme l'auteur de cet article, n'a pas pu avoir accès à l'avant-projet de loi concernant les actions collectives. Ses réactions se basent sur le contenu de l'article paru le 4 août dans *L'Écho*.
Jean-Paul Bombaerts, « Class actions : le gouvernement va réduire la volière ».

² Qui au regret de la FEB n'attend plus l'Europe, peu réactive sur ce sujet.

³ Jean-Paul Bombaerts, *loc. cit.*
⁴ « Veut-on introduire la "class action" en Belgique ? La FEB tire la sonnette d'alarme », communiqué de presse, FEB, 18 septembre 2009.



Un parcours à la découverte de l'autre, de ses convictions, doutes, rites, croyances... L'occasion, non pas de se mettre d'accord sur tout... mais de faire connaissance et de dialoguer ouvertement !

1 conférence-débat le 14/09 à 18h30

4 lieux à découvrir à La Louvière et 4 cafés-citoyens dans les lieux visités les 20/10 (Maison de la Laïcité), 10/11 (Mosquée), 24/11 (Temple protestant), 08/12 (Eglise catholique).

2 expos à parcourir

« Religions du Monde » : du 15/09 au 20/10
« Du monologue au dialogue » : du 15/09 au 10/10

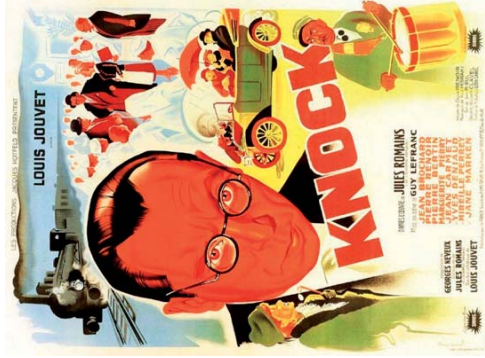
Infos : 064 84 99 74 - info@laicite-lalouviere.be - www.laicite-lalouviere.be

Pour booster la croissance, soyez malade !

Frédéric Soumois
Journaliste

Plusieurs affaires retentissantes démontrent que les multinationales de la pharmacie déploient plus d'énergie à influencer les médecins pour vendre leurs produits ou à inventer des maladies imaginaires dont elles ont élaboré le « traitement » qu'à améliorer réellement le niveau de santé publique.

Début juillet, le géant pharmaceutique britannique GlaxoSmithKline a accepté de payer la bagatelle de 3 milliards de dollars de dommages aux autorités américaines de santé pour éviter un procès qui aurait pu aboutir à des sanctions encore plus élevées. En cause, avoir fait la promotion illicite de médicaments, ne pas avoir dévoilé la réalité de certains effets secondaires de certains médicaments et avoir fait de fausses déclarations sur les prix. Un ver-sément record pour ce type de record. Mais qui prouve surtout que, contrairement à leurs affirmations continues, les multinationales de la pharmacie ne se sont pas amendées face à des pratiques indignes du rôle crucial qu'elles sont censées jouer dans la santé publique. Le ministre de la Santé américain les a d'ailleurs qualifiées de « tricheuses qui pensaient faire un profit facile au détriment de la sécurité publique ».



Les labos n'ont fait que reprendre à leur compte les théories du Dr Knock. Pour une meilleure santé de leurs bénéficiaires.

Vacances gratuites à Hawaï

GSK a également admis avoir incité les médecins à prescrire ces médicaments, à coups de « vacances à Hawaï, de chasses au faisan en Europe ou de concerts gratuits ». Des pratiques également interdites en Belgique, mais dont le banissement est manifestement contourné par les multinationales du médicament. GSK est en effet loin d'être la seule firme concernée. Ainsi, le géant pharmaceutique mondial Pfizer a été convaincu d'utiliser des commissions occultes pour encourager des centaines de médecins à prescrire des médicaments surdosés ou à contre-emploi. Ici aussi, les preuves étaient si incontestables que la firme a préféré payer une amende de 2,3 milliards de dollars plutôt que de subir un procès – qui elle aurait perdu – en étalant le détail de ses malversations. Parmi lesquelles prescrire des médicaments soit surdosés, soit en dehors de leur spectre normal d'utilisation. Sont concernés un antidouleur, le Bextra, prescrit à des doses non permises, ce qui a été la cause de nombreux accidents cardiaques. Quant à

un antipsychotique, le Geodon, utilisé pour le traitement aigu des troubles bipolaires et de la schizophrénie, il a été prescrit en dehors de son champ normal d'application. Un antibiotique, le Zyxox, a été prescrit pour traiter des bactéries sur lesquelles ce médicament n'avait aucun effet. Quant à un antiépileptique, le Lyrica, il a été également utilisé en dehors de son champ normal d'application, ce qui signifie avec des effets secondaires inconnus et en méprisant la balance entre risques et bénéfices qui fonde tout enregistrement de médicament par une autorité de santé. Ce n'est pas la première fois que la firme se fait prendre la main dans le sac et la dernière décision judiciaire, outre l'amende, tente d'empêcher la récidive : Pfizer est obligée d'indiquer tous les liens financiers que la société entretient avec les médecins, les organismes médicaux et les associations de malade, qu'on la soupçonne de manipuler pour obtenir des remboursements de médicaments peu ou pas utiles à la santé. De même, il sera mis en place un dispositif d'alerte afin de permettre aux médecins de dénoncer toute pratique illégale de la part de Pfizer. Mais sera-ce suffisant ? On peut en douter quand on constate que cette amende impressionnante ne représente que trois semaines du chiffre d'affaires de la firme et que ses résultats n'en sont pas affectés.

« Le problème majeur, c'est l'enchevêtrement d'intérêts qui préside à l'offre médicamenteuse. Le marché, qui devrait être un moteur d'innovations, où l'usage correct et proportionné devrait suffire à financer la recherche de nouveaux médicaments, a accouché d'une série d'effets pervers inquiétants et dont les conséquences s'accumulent avec le temps », juge le professeur Michel Roland, qui enseigne la médecine générale et la médecine sociale à l'Université libre de Bruxelles. « Le marketing développé autour des médicaments les influence bien davantage qu'ils ne veulent bien le reconnaître. Des enquêtes ont montré qu'ils croient rester indépendants face à ce marketing ? « C'est comme croire que le trading, notamment propagé par les journaux médicaux distribués gratuitement mais sponsorisés par l'industrie ou par les visiteurs médicaux dont la mission est de tisser une relation de confiance.

Mais d'autres études ont montré qu'ils sont en fait très influencés par le contenu de ce marketing et qu'ils modifient, parfois même sans s'en rendre compte, le contenu de leur prescription. La seule solution pour se garder de cette dérive, c'est d'appliquer à la lettre les recommandations des sociétés savantes face aux nouveaux médicaments et d'attendre que ceux-ci aient fait la preuve d'un surcroît d'efficacité face à la médication existante. Dans le cas, assez rare, où un médicament représente réellement une révolution, il sera très vite intégré dans ces recommandations. Dans le cas contraire, mieux vaut attendre ce qu'on appelle les études de phase 4, c'est-à-dire plusieurs études en double aveugle sur un grand nombre de patients, un suivi des effets secondaires à long terme, etc. au lieu de se « toquer » d'une nouvelle molécule. L'histoire, hélas, ne manque pas d'exemples où un traitement annoncé comme miracle s'est avéré inefficace ou même dangereux pour la survie globale du patient ».

Mais, pour pousser le médecin à anticiper ce recul et prescrire de suite les nouvelles molécules, le pharma ne manque pas de cartes dans son jeu. « Une étude a prouvé que sur les deux heures de recyclage hebdomadaire du médecin, 75% proviennent de contacts avec des délégués médicaux. Or, ceux-ci sont, pour une grande part, rémunérés sur base des chiffres de consommation de ces nouveaux médicaments, qui sont commercialisés rapidement aux firmes qui peuvent donc monitorer l'efficacité de leur délégué ».

Des maladies inventées sur mesure

Sans doute les pratiques européennes sont-elles un peu moins agressives, notamment sous l'effet d'un fléau éthique plus développé, mais peut-on croire la défense systématique des firmes incriminées, qui arguent que ces pratiques sont développées par l'un ou l'autre membre trop zélé de leur équipe de marketing ? « C'est comme croire que le trading Jérôme Kerviel avait inventé seul le système de fraudes en bourse. Les firmes font sauter un fusible, mais pour mieux protéger un système qu'elles ont

mis sciemment en place. La question profonde, c'est la place du médicament dans notre société. Est-ce une marchandise comme les autres, ou la santé est-elle un service essentiel, comme l'est l'enseignement ou la culture ? Doit-il être régulé uniquement par l'offre et la demande ? Parce que les firmes jouent alors sur la demande pour mieux la combler en développant leur offre et faire davantage de profits. Le meilleur exemple de ce mécanisme pervers est ce qu'on appelle le disease mongering ou la stratégie du docteur Knock, qui consiste à élargir les indications initiales d'un médicament, en créant artificiellement un besoin, notamment par le biais des associations de patients. On finit par nous convaincre que la timidité ou la ménopause, par exemple, sont de véritables pathologies qui méritent d'être traitées par la prise de médicaments. On taille ainsi des maladies sur mesure, au départ de simples risques, comme le cholestérol, ou de symptômes anodins présentés comme signes avant-coureurs de maladies graves. Le nombre de prétendues affections psychiques augmente sans cesse, justifiant l'explosion des ventes d'antidépresseurs. Dans le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM), la bible de référence pour déterminer ce qui est ou n'est pas une maladie mentale, un simple signe bipolaire répété et quelques signes cliniques anodins et difficiles à interpréter suffisent à vous faire entrer dans une maladie cataloguée et à ouvrir la porte aux soins et à la médication au long cours. Cela signifie alors que le vénéral docteur Knock avait raison de penser que tout bien portant est un malade qui s'ignore et surtout un client qu'on peut londre à volonté, y compris en lui vendant des médicaments dont il n'a aucun besoin. Ce que fait volontiers l'industrie du médicament. Et c'est d'autant plus grave que l'essentiel des découvertes en matière de santé l'est par une recherche académique non orientée dont le statut est de plus en plus précaire et les moyens de plus en plus complétés. Qui doit lutter face à des firmes qui consacrent deux fois plus d'argent au marketing qu'à la recherche ».

Le marketing développé autour des médecins les influence bien davantage qu'ils ne veulent bien le reconnaître

Campagne électorale et lieux de culte

Gare au mélange des genres !

Anne Fivé

Directrice juridique au CAL

Ce 14 octobre prochain, nous connaissons nos représentants locaux pour les six années à venir. L'occasion de tester le principe de séparation Églises-État au niveau de la démocratie communale...

Plus encore qu'en 2006, ces élections communales seront à géométrie variable. Même si l'on sait qu'au niveau local, on vote en général plus facilement pour un candidat que pour un parti proprement dit, en Flandre, tous les regards vont se porter sur Anvers et sur les résultats de la N-VA. De son côté, la Wallonie verra ses provinces subir une cure d'amalgrassement puisque le nombre de conseillers provinciaux passera de 336 à 223. Autre particularité wallonne, le fait d'être tête de liste d'un parti dominant ne garantit plus de devenir bourgmestre mais ce sera bien celui qui a obtenu le plus de voix sur la liste la plus importante de la majorité.

Candidats à l'église

Pour la Région bruxelloise, les enjeux en termes d'intégration et de cohésion sociale retiendront toute l'attention. Bruxelles et d'autres villes multiculturelles comme Verviers connaissent une forte densité de populations qui ont des codes culturels et/ou religieux extrêmement variés. La chercheuse Corinne Torrekens souligne, à propos des communautés musulmanes de Bruxelles, que «le fait que l'échelon politique local soit devenu la principale scène d'expression et de régulation des

formes de visibilité de l'islam implique des relations institutionnalisées entre les pouvoirs publics et les représentants de la communauté musulmane locale [...] Cette évolution est perçue par les responsables politiques locaux eux-mêmes, qui n'hésitent plus à venir présenter dans les mosquées leurs politiques ou programmes lors des élections : [...]» Certains candidats ou mandataires politiques vont, en effet, dans les mosquées pour défendre leurs programmes politiques, envoient des tracts électoraux de manière ciblée, utilisent les murs des lieux de culte pour faire leur propagande. L'enjeu politique en termes d'intégration et d'intérêt pour la chose publique mais aussi les préoccupations électoralistes ne nous échappent évidemment pas. Personne ne contestera que ces lieux de prière symbolisent très concrètement la présence des communautés religieuses au plan local et que leur visibilité revêt un aspect identitaire important. On y organise par ailleurs bon nombre d'activités sociales et culturelles qui soutiennent ces communautés. Mais faut-il pour autant transformer les lieux de culte en terrains d'investigation politique ? Faudrait-il qu'à l'avenir nos candidats et candidats politiques courent d'une église évangélique ou mosquée à l'autre parce qu'il s'y déroule des activités sociales et culturelles ? En agissant de la sorte nos politiques ne favorisent-ils pas une perception et un ancrage communautariste et religieux des électeurs ? Il a été démontré qu'en Région bruxelloise, la population d'origine arabo-musulmane était diversifiée et «traversée par trois principaux clivages (ethnonational, linguistique et religieux)». Ces études déconstruisent «ainsi la vision monolithique véhiculée au sujet de ce groupe confessionnel»¹.

Est-ce réellement un signal positif envoyé aux personnes qui souhaitent

prendre, dans le cadre d'un projet personnel émancipateur, une distance par rapport à leur milieu d'origine ?

Un État dans l'État

Un des principes fondateurs de tout système démocratique est le principe de séparation entre ce qui relève du politique et du religieux. On le sait, ce principe est relatif et variable dans l'espace et dans le temps. Chaque époque le soumet à des nouvelles interrogations. Pouvait-on imaginer, il y a à peine un siècle, la présence d'autant de communautés religieuses différentes sur notre territoire ? Tout en comprenant le besoin de certains mandataires politiques de vouloir répondre aux attentes de populations désireuses d'affirmer leur appartenance religieuse et d'ancrer ainsi leur présence définitive chez nous, prenons garde à ne pas pour autant brader ce principe fondamental de séparation du religieux et du politique. L'histoire nous l'a montré : une Église peut devenir un État dans l'État... Veiller à garantir aux individus l'exercice de leurs libertés individuelles est une chose. Redonner un rôle politique aux institutions religieuses en est une autre ! À partir des années soixante, lors du concile Vatican II, le catholicisme politique a vécu, le pluralisme au sein des partis politiques est devenu une réalité. Il se sont déconfectionnalisés et émancipés du religieux. Même si l'influence effective de certaines pratiques électorales que nous dénonçons ne doit pas être montée en épingle, nous tournons pas autour du pot, au cours de cette campagne électorale, l'attitude des femmes et des hommes politiques sera révélatrice de leur volonté de prendre en compte ce principe de séparation du religieux et du politique. ■

BRÈVES

MÉDECINS À L'ORDRE

Suite à la parution du dossier «Euthanasie» dans le numéro de mai d'*Espace de Libertés*, nous en avons envoyé quelques exemplaires à l'Ordre des médecins, afin qu'il puisse informer ses membres de l'existence de ce document. La réponse, signée par le président, ne s'est pas fait attendre : «Le Bureau du Conseil national a bien reçu votre lettre du 18 juin 2012 et me prie de vous faire savoir qu'il ne peut répondre favorablement à votre demande. Il vous prie dès lors de bien vouloir reprendre les brochures livrées.»

Loin de nous l'idée de froisser les blouses blanches qui président aux destinées de ce très progressiste Conseil. Il est vrai que cela ne fait que 10 ans que la loi dépénalisait l'euthanasie à été votée. Toutefois, nous tenons à informer les médecins membres de l'Ordre qui seraient intéressés par ce dossier qu'ils peuvent se le procurer au CAL, et gratuitement qui plus est. (yk)

ORBÁN DE LA SOCIÉTÉ

Le sympathique Viktor Orbán, Premier ministre hongrois, ami des curés intégriste et grand muscleur de la presse devant l'éternel, est un habitué de cette rubrique. Ce politicien visionnaire remplit pour un tour, avec cette forte déduction reprise par *Libération* (28/7) : «Nous espérons qu'il n'y aura pas besoin d'introduire un nouveau système à la place de la démocratie, mais nous avons besoin de nouvelles idées». L'histoire récente ne manque pas d'exemples de leaders politiques ayant marqué leur époque en expérimentant «de nouvelles idées» : Staline, Khomeiny, Mao, al-Assad, Kadhaafi... Quel jaloux, cet Orbán ! (yk)

LE PÈRE DODU EST UNE ORDORE

Nous recommandons à nos lecteurs «clickefters» cette édifiante enquête du *Canard Enchaîné* relative à la faille retentissante du groupe volallier Doux (titulaire de la marque Père Dodu), laissant sur la paille (du poulailler) quelque 5 000 travailleurs après avoir englouti des millions d'euros de subventions. Quand il ne goûte pas la faire de poisson, le poulet industriel a une saveur prononcée d'amertume... À lire «Les poulets Doux et les dinons de la farce», mis en ligne le 4 août 2012 sur www.altermond-sans-frontiere.com. (yk)

K.O. (CHOUC)

Des lanceuses du poids en casque intégral, des lutreuses portant le heaume... Peut-être faudra-t-il un jour en arriver là, l'inventivité n'ayant pas de limite lorsqu'il s'agit du terrain éthico-politico-religieux. C'est ainsi que lors des Jeux Olympiques de Londres, la judokate soudanienne Wajdan Ali Seraj Adilulrahim Shaberkant a obtenu de porter un bonnet de bain en lieu et place du hijab, suivant ainsi les exigences de sa fédération qui avait accepté la participation de femmes à condition que les prescrits de l'islam soient respectés. La judokate a finalement obtenu l'autorisation de combattre le crâne coiffé de latex. Et dire qu'il fut reproché au pape de mettre la capote à l'index.

Mais 82 secondes plus tard, bardaf ! Wajdan s'est écrasée sur le tatami à la grande joie des autorités olympiques qui se voyaient mal lui remettre une médaille, on l'imaginer aisément. Le père de la judokate, lui, est aux cent coups : il paraît que sur Twitter d'aucuns usurpent l'identité de Wajdan pour la ridiculiser. Ce que les gens sont méchants... (map)

BARBARIN À NOS PORTES

Une loi sur le mariage homosexuel devrait être votée en France en 2013, mais l'Église ne l'entend pas de cette oreille. En août dernier, le cardinal Philippe Barbarin, archevêque de Lyon, a réaffirmé son opposition à ce type d'union tout en jugeant qu'*«à l'intérieur de l'Église, beaucoup d'homosexuels ont laissé un héritage extraordinaire»*. Ceux-là étaient unis à Dieu, ce qui simplifie les choses.

Au *Figaro*, le même Barbarin en a remis une couche, estimant que le mariage gay est une *«rupture de civilisation»*. Cette charge est intervenue alors que le cardinal André Vingt-Trois adressait à tous les évêques de France le texte d'une prière critique envers le projet de François Hollande. Lequel est beaucoup moins branché catho que son prédécesseur. Observiez-bien : Valérie Trierweiler n'a rien de Sœur Dominique, inspiratrice posthume de Carla Bruni et de sa bête guitare.

Selon un sondage BVA, 63% des Français sont favorables à l'union entre personnes du même sexe. (map)

UNE CONSTITUTION SUR DUSABLE

La Somalie vient de se doter d'une nouvelle Constitution qui affirme que la loi islamique, la charia, est la base légale de la Somalie, et qu'aucune autre religion que l'islam ne peut être propagée dans le pays. Mais le texte protège aussi le droit à l'avortement en cas de danger pour la vie de la mère et interdit l'excision, une pratique répandue en Somalie. De là à ce que cette Constitution s'impose à la coutume et à l'islam radical, il soufflera encore beaucoup de vent dans le désert. Aux Nations unies, on se dit toutefois satisfait, bien qu'aucun gouvernement ne soit capable de l'appliquer.

Le vote du parlement somalien est intervenu deux heures après un double attentat. Les insurgés islamistes shebab, qui contrôlent encore de larges parts du centre et du Sud somaliens, sont pointés du doigt.

La Somalie vit en ce moment une période de transition censée conduire au rétablissement d'une autorité centrale dans un pays sans gouvernement depuis la chute du président Siad Barre en 1991. (map)

MONOLOGUE

L'article 17 du traité de Lisbonne organise le dialogue entre les institutions européennes et les Églises. Mais aussi les organisations non confessionnelles. C'est là que ça se corse.

Dernier rebondissement en date : l'arodéputée socialiste Véronique De Keyser s'est inquiétée de savoir pourquoi la Commission a revu l'interprétation dudit article. Laquelle précise désormais que ce dialogue est ouvert aux Églises, aux communautés religieuses et aux organisations philosophiques et non confessionnelles *«renommées en tant que telles à l'échelle nationale et qui adhèrent aux valeurs européennes»*. «*Doit venir cette référence aux valeurs européennes et surtout qui sera chargé de vérifier si elles sont bien respectées ?*», interroge Véronique De Keyser.

Réponse de la Commission : les valeurs européennes sont fixées par le préambule du traité de Lisbonne. Quant à leur «certification», «le statut accordé en vertu de la législation nationale est un indicateur utile de l'adhésion à nos valeurs européennes communes». À Budapest et à Bucarest, on appréciera. (map)

Le sparadrap turc

Pascal Martin
Journaliste

La Turquie colle toujours aux basques de l'Europe, mais le rapport de forces change.

En août dernier, Hillary Clinton a rap-
pelé aux Chypriotes grecs ce que réal-
politik veut dire. C'est à Istanbul –et
américaine est venue préparer «le jour
d'après». Entendez «après» la chute
du régime syrien de Bachar Al-As-
sad. La Turquie a été ainsi chargée par
Washington d'un rôle-clé dans la ré-
gion. La suite logique du vent qu'à fait
souffler le printemps arabe en faveur
de l'islamisme modéré de l'AKP, le
parti au pouvoir à Ankara. Impuissante,
Nicosie n'a pu qu'assister au resserre-
ment des liens entre son puissant en-
nemi et les États-Unis.



Une ligne verte qui ressemble fort à une «frontière linguistique»...

La République de Chypre, qui préside
jusqu'au 1^{er} janvier le Conseil des mi-
nistres de l'UE, a pourtant d'autres
chats à fouetter. L'État chypriote grec
né de la partition de l'île en 1974 prend
aujourd'hui en pleine face la crise qui
rue la Grèce, pays dont il est très
proche économiquement et culturel-
lement. Les marchés financiers lui
étant devenus inaccessibles, Nicosie
a sollicité en juin l'aide de l'Union eu-

ropéenne, de la BCE et du FMI. Air
connu.

En République de Chypre, les nou-
velles sont donc mauvaises. Très mau-
vaises. Au point qu'on peut se deman-
der ce que que pèse encore la présidence
européenne d'un État à ce point affaibli
et partant, son credo officiel qui affirme
vouloir faciliter l'entrée de la Turquie et
de ses 75 millions de musulmans dans
l'Union. Moyennant le règlement de la
question chypriote, cela va de soi.

Chypre n'en finit plus de panser ses
plaies depuis l'invasion et l'occupation
de quelque 37% de son territoire par
l'armée turque, en 1974. Le Sud de l'île,
rappelons-le, est contrôlé par la Répu-
blique de Chypre, État membre de l'UE.
Au-delà de la ligne verte, la «Répu-
blique turque de Chypre du Nord» est
reconnue par la seule Turquie –qui y
impose sa loi, avec entre autres la pré-
sence sur place de 40 000 soldats. Les
pourparlers entre les communautés
chypriote grecque et turque, relancés
par l'ONU en septembre 2008, sont au
point mort.

La crise économique et financière
n'arrange rien. Elle distrait l'UE de la
pression que fait régner Ankara sur
Nicosie. Sur les 500 000 personnes
de la partie nord occupée de Chypre,
un quart environ sont de vrais Turcs
indigènes, les autres étant des colons
venus de Turquie –qui assurent la vic-
toire du bord pro-Ankara à chaque
scrutin. La *turquification* du nord de l'île
continue donc. Depuis le référendum
de 2004, qui a vu le plan Annan (des-
tiné à réunifier les deux parties de l'île)
accepté par 65% des Chypriotes turcs
mais rejeté par 75% de l'électorat chy-
priote grec, le camp turc a de surcroît

marqué des points à Bruxelles. Deux-
cent-cinquante-neuf millions d'euros
lui ont été alloués depuis 2006. Et,
selon certaines sources européennes
restées anonymes, pas toujours bien
employés.

Boycott

C'est ainsi qu'au grand dam de la
République de Chypre, le rapport de
forces change progressivement. An-
kara bande les muscles. Au point que
la Turquie a annoncé qu'elle boycot-
terait pendant six mois la présidence
chypriote de l'UE... tout en poursuivant
ses relations avec le Conseil européen,
la Commission et le Parlement. On est
loin de décembre 2006, lorsque l'UE
avait gelé huit chapitres de négocia-
tions d'adhésion pour sanctionner An-
kara qui refusait de reconnaître Chypre
et de lui ouvrir ses ports et aéroports.

Appuyée par les États-Unis, la Turquie
a donc les cartes bien en mains. Même
si, côté européen, François Hollande
a eu beau jeu de dire que, sous son
quinquennat, il n'y aura pas d'adhésion
turque à cause du blocage sur Chypre.
En réalité, les négociations d'adhésion
seront fatalement très longues, la mise
à mesure du mastodonte turc avec
l'acquis communautaire relevant de la
quadrature du cercle.

Mais bien malin qui peut dire si dans
dix ou vingt ans, la géostratégie et la
pression américaine ne rapproche-
ront pas une fois pour toutes Bruxelles
d'Ankara. L'«Europe chrétienne» de-
vra alors intégrer le phare de l'Em-
pire ottoman. Or, ce n'est plus la
Turquie laïque d'Atatürk qui est à ses
portes, mais un pays qui se revendique
d'un «islamisme modéré» dont les
contours restent pour le moins flous.

Pour certains, cela ne posera pas de
problème. On se souvient que Wilfried
Martens avait autrefois entrepris des
négociations avec l'AKP du Premier
ministre turc Recep Tayyip Erdogan
afin que le grand parti islamiste intègre
un jour les rangs du PPE (Parti popu-
laire européen –le bord conservateur
du Parlement européen). «*Mieux vaut
les avoir avec que contre nous*», nous
avait déclaré le démocrate-chrétien
flamand. ■

Pierre Schonbrodt

Cellule «Communication» du CAL

Les multiples essais de déstabilisation et d'immixtion du religieux au sein de l'État tunisien se multiplient sans toutefois parvenir à totalement ébranler la stabilité du pays. Rétroactes non exhaustifs.

7 mars 2012 : université de La Ma-
nouba, Tunis. Les salafistes qui ma-
nifestent depuis plusieurs mois pour
le port de la burka au sein même des
salles de cours changent de stratégie :
ils envahissent la faculté de philosophie
et lettres pour mettre au pas un de leur
plus farouche opposant : Ahmed Ka-
zdaghi, doyen. Ils entrent donc de force
dans son bureau et le séquestrent plu-
sieurs heures¹.

15 mai 2012 : trois ministres accom-
pagnent le leader d'Ennahda, Rached
Gannouchi, pour officialiser le retour
de l'enseignement de la mosquée de la
 Zitouna auquel le président Bourguiba
avait mis un terme dans les années 50.
Les imams de la Mosquée vont pouvoir
à nouveau enseigner!

12 juin 2012 : des émeutes éclatent un
peu partout dans le pays. La cause ?
Une exposition d'artistes tunisiens que
les salafistes jugent blasphématoires.
Houcine Labidi, imam de la Zitouna,
sans doute exalté par la renaissance de sa
mosquée, en appelle au meurtre des
artistes non sans oublier de les traiter
de mécréants. Le ministère des Af-
faires religieuses l'interdira de prêcher².

25 juillet 2012 : à Sidi Bouzid, épicerie
tunisienne, les habi-
tants lassent d'hypothé-
tiques résultats, incendient les bureaux
du parti islamiste au pouvoir, Ennahda.
Le ministre des Affaires religieuses dé-
clare que «*toute attaque contre un bu-
reau du parti équivaut à brûler une mos-
quée*». Il ne faut dès lors pas être fin

qués». Il faut dire que depuis peu, les
slogans d'Ennahda semblent inspirés
par la «grâce divine». Cette affiche offi-
cielle du parti islamiste fait par exemple
le buzz en Tunisie. On peut y lire : «Vous
voulez aller au paradis, c'est simple :
adhérez au parti Ennahda!»³

Révolution et contre-révolution

«*Qu'il y ait des assauts salafistes ne
m'étonne pas parce que dans toutes les
révolutions, il y a des revers et surtout
des tentatives de contre-révolution. Ce
qui est inquiétant, c'est l'ambiguïté du
discours et le manque de volonté poli-
tique pour avancer. Il faut une feuille de
route, claire, pour le gouvernement élu.*
*Il a une légitimité mais uniquement pour
réviser la Constitution. Il doit donc fixer
un agenda et annoncer les dates des
prochaines échéances, que ce soit la fin
de la rédaction de la Constitution ou pour
l'élection d'un gouvernement de plein
exercice*», explique Ahmed Kazdaghi,
doyen de la faculté de philosophie et
lettres de la Manouba.

Faute de voir un Parlement discuter de
la Constitution, les observateurs doutent
de la sincérité des élus du premier
parti de Tunisie : Ennahda. Avec 16
ministres sur 31, les islamistes font
office de «rouleau compresseur» du
gouvernement. D'autant plus qu'ils
détiennent les postes clés que sont
la Justice, les Affaires étrangères et
surtout l'Intérieur et la tête du gouver-
nement. Il ne faut dès lors pas être fin



«Vous voulez aller au paradis, c'est simple :
adhérez au parti Ennahda!», proclame
cette banderole.

stratégie pour deviner que chaque jour
qui passe donne un peu plus de temps
à Ennahda pour installer ses pions.
Un scénario que le président Ahmed
Marzouki, opposant historique de Ben
Ali, a balayé du revers de la main lors
de son passage en France. Face aux
députés, il a soutenu que son pays
n'était pas tombé dans «l'escarcelle de
l'islamisme», mais dans «l'escarcelle
de la démocratie»⁴.

Le voilà le principal argument des par-
tisans de la troïka : ne pas exclure les
islamistes, ni interdire les mouvements
salafistes au risque de les voir tous
deux tomber dans la clandestinité au
mieux, dans la lutte armée clandes-
tine au pire. Une stratégie qui n'est
d'ailleurs pas sans résultats : à la veille
d'un important congrès d'Ennahda, un
haut responsable du parti a déclaré
qu'«*il n'y aura pas de surprise au Parle-
ment. Le débat sur la charia, par exemple,
a été tranché. Elle ne fera pas partie de la
Constitution*»⁵, mettant ainsi un terme à
des mois de bras de fer avec ses par-
tenaires laïques du gouvernement. Les
partisans d'une théocratie en Tunisie,
singulièrement les salafistes, ont donc
clairement perdu une bataille mais nul
ne saurait dire qui seront demain les
vainqueurs de cette guerre d'usure. ■

1 Les détails du siège de La Ma-
nouba par les salafistes sur notre
site internet : «tunisie, justice et
salafisme», sur www.kapitalis.be.

2 Dépêche de l'agence officielle
d'information tunisienne : «Appel
au meurtre d'artistes: Houcine La-
bidi interdit de prêcher», mise en
ligne le 16 juin 2012, sur [www.elpa-
info.tn](http://www.elpa-
info.tn).

3 «Tunisie. Les tickets d'entrée au
paradis en vente au guichet d'En-
nahda», mis en ligne le 28 juillet
2012, sur www.kapitalis.com.

4 «À Paris, le président tunisien as-
sure que son pays n'a pas tombé
dans "l'escarcelle de l'islamisme",
dans *Le Monde*, 18 juillet 2012.

5 «Tunisie : les premiers pas d'un
État islamiste», dans *Le Monde*, 6
juillet 2012.

La main invisible de Dieu

Jean Cornil
Essayiste

Le sempiternel débat sur les frontières entre le sacré et le profane, passionnant à la lumière des analyses de Régis Debray, somnolent de platitudes en regard des commentaires convenus, resurgit sans cesse dans la superficialité de l'actualité, à l'occasion d'un procès, d'une déclaration, d'une émeute ou d'un drame familial. Ces circonstances, légitimes dans le débat démocratique, s'inscrivent presque toujours dans la perspective d'une question éthique, ou des règles de compatibilité entre une croyance de nature privée et la neutralité prétendue de l'espace public. Bien plus rarement dans le champ économique où tous communient dans la religion du marché, de la rigueur et de la croissance.

Fouldard ou pas, crucifix ou pas, chacun fait ses courses et a l'œil rivé sur nus dans les cantines scolaires. Sans parler du poids des notions de faute ou de culpabilité qui, depuis les Écritures, traverse tout notre psychisme, de nos remords intérieurs jusqu'au

sa fiche de rémunération en fin de mois difficile. Pourtant la prégnance du message divin sur notre organisation sociale reste majeure, bien au-delà des conceptions sur le début et la fin de la vie ou de la composition des me-

prétoire de la Cour d'Assises. Comme l'exprime très bien Jean-Marc Ferry, l'imaginaire politique moderne est la traduction de l'arrière-plan théologique d'hier.

Faisant sortir l'ascèse des couvents, la réforme protestante a nourri le stéphanifiant développement du capitalisme, selon la fameuse thèse de Max Weber. Après les influences déterminantes des premiers temps chrétiens sur nos conceptions modernes des valeurs de liberté, d'égalité, de paix perpétuelle ou d'autonomie de la conscience critique,

rompant radicalement avec la hiérarchie aristocratique de la Grèce antique, voilà le nouveau substrat culturel et religieux qui détermine les choix qu'on nous impose. Sous couvert d'une prétendue rationalité économique, la rigueur, l'au-

La Réforme impose tout au long de sa vie
à chaque homme d'être un moine
Sébastien Franck

Exposition photos

Vernissage
mardi 11 septembre à 12h*

Des détenus et leurs cicatrices : images et récits

Un ensemble de photographies de détenus en Belgique et leurs cicatrices. A côté de chaque cicatrice, l'histoire de celle-ci.

Des images et des récits poignants, émouvants que la **Fondation pour l'Assistance Morale aux Détenus (FAMD)** souhaite faire découvrir au travers de son exposition au Palais de Justice de Bruxelles et dont les photos sont complètes dans un livre : *Cicatrices à l'extérieur. Un chemin vers l'intérieur*.

Photographies de Hendrik Braet, Thomas Marchal, Natacha Plant et Isabel Pousset ; récits de personnes incarcérées.



Informations et réservations :

FAMD, fondation d'utilité publique
Avenue de Stalingrad, 54 - 1000 Bruxelles
T : 02 537 59 28 / admin@smbg-famd.be
www.smbg-famd.be

Avec le soutien du CAJ et de **delMens.nu-UUV**

*Réservation souhaitée pour le 05/09/12

Cicatrices à l'extérieur.
Un chemin vers l'intérieur

Du 11 au 27 septembre 2012* de 9h à 17h

Dans la Salle des Pas-perdus
au Palais de Justice
Place Poelaert, 1 - 1000 Bruxelles

*En dehors des week-ends

térité, la lutte contre la dette traduit en fait «les fantômes des croyances religieuses d'autrefois».



Jean Calvin : profiter de la vie est divinement condamnable.
Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève.

Des plans d'accomplissement des chômeurs à l'allongement de l'âge de la retraite, c'est bien l'optique puritaine de Luther et Calvin qui prévaut. Cette perspective critique de déconstruction des prétendues rationalités économiques baignées dans l'irrationalité religieuse est une démarche exagérée qui brise le ronronnement mental ambiant et la dictature du politiquement correct. J'aime ces penseurs iconoclastes qui ne commencent pas dans le «bon sens» politique médiatique, dont l'ombre s'étend du journal télévisé à la blogosphère.

Michel Onfray et sa démonstration des esprits. Jean-Claude Michéa et son complexe d'Orphée qui enfrent le tabou du «c'était mieux avant». Yves Cochet et son incessant plaidoyer pour une mutation anthropologique qui ne soulève que sarcasmes à l'assemblée nationale. Tenter de penser dans les marges garantit un peu d'oxygène mental face aux convenances de l'air du temps et à l'ensemblerment unanime du libéralisme culturel et économique.



- ✓ Jean-Marc Ferry et Justine Lacroix, *La pensée politique contemporaine*, Bruxelles, Bruylant, 2000.
- ✓ Mona Chollet, «Aucune source morale de l'autorité», dans *Le Monde diplomatique*, mars 2012. A lire du même auteur : *La tyrannie de la réalité*, Paris, Calmann-Lévy, 2004.
- ✓ Michel Onfray, *La puissance d'enfer*, Paris, Grasset, 2006.
- ✓ Jean-Claude Michéa, *Le complexe d'Orphée, la gauche, les gens ordinaires et la religion du progrès*, Paris, Grasset, 2011.
- ✓ Yves Cochet et autres, *Où va le monde, 2012-2022, une décennie au-devant des catastrophes*, Paris, Milé et une nuit, 2012.

Coup de pholie

QUI SONT CES FEMMES QUI SOUFFLENT DANS NOS TÊTES?

Milady Renoir
Écrivaine

Méline, Jeanne d'Arc, Sœur Emmanuelle (ou Sourine), Lilith, Colette, Hildegarde de Bingen, Madame Claude, Harchepout, Cléopâtre, Pank San Suu Kyi, Camille Claudel, Pauline Kergomard, Emmeline Pankhurst, Louise Michel, Grisédis Réal, Kergomard ne se sont pas rappelés à l'ordre. Elles, ces mâles ratés, ces morceaux peu choisis de la cote d'Adam. Elles n'ont pas écouté la distribution, la devise, l'ordre : «Tu devras toujours porter le deuil, être couverte de haillons, et abîmée dans la pénitence afin de racheter la faute d'avoir perdu le genre humain... femme, tu es la porte du diable.»

On le sait, on le dit depuis belle lurette, elles sont des [...]. Des fautes par millions, de leurs paroles à leurs actes. Des faits par milliers, de leurs bouches trop rouges à leurs vagins trop bavards. Naturellement, leurs menues empêchent les plantes de pousser, font rouiller le fer, donnent la rage aux chiens, c'est connu. Le pape Jean XII a dressé la liste des cent deux vices des femmes bavardes, criardes, querelleuses, insensées, désobéissantes, impudiques, inconvenantes... Ces femmes, ces succubes, sont des corps ; des animaux, des sensuelles, des tentatrices, des faibleses.

Et nous parlons ici des plus jeunes car dès qu'elles sont engrossées, qu'elles mettent bas, il faut encore les supporter vieillir. Leurs humeurs dérangeantes non évacuées (ménopause... men, ô pause ?) les rendent plus noires que les pires poisons, qu'elles sont. Vieilles, elles reviennent parfois des droits à l'autorité, à la sagesse, à la grosse, ce qui profitablement n'est pas considéré, encore moins avalisé.

Heureusement qu'il y a eu des dociles, des convenables, des accommodantes, des gentilles. Les élégantes de Venise montées sur des semelles de cuir de dix-huit centimètres -deux servantes assistent la dame pour marcher, les Précieuses Ridicules parfumées au musc et aux petites fleurs afin de combler l'eros et la rose, les géolais, les concubines, les Vestales, les Sabinas, les Loana... Quelques Vierges à l'enfant ayant donné et dominant encore des dauphins infantiles, recherchant le sein nourricier qu'une image maternelle toute-puissante voudrait bien leur donner. Quelques Vénus «bien» proportionnées (ou callipygès en d'autres temps et lieux), des icônes intouchables ou violables, entre les deux, les corps balancés.

Pourtant, rien ne résout le mystère (encore une notion religieuse). Qui sont ces hommes qui réussissent -raient à tour de bras (deux plus un), qui doivent sans cesse se reconquérir, réinterpréter, entrer en formation, faire le Chemin... leur Passion est le Silence de la femme.

Cet appel du vide, ce vertige des profondeurs insondables (seul pour les *Deep Throat**, les plus honorés) ne demande qu'à être comblé. La jouissance des femmes est une vision de l'esprit, un territoire flou, une ombre tapie dans les cuisines, le monstre des placards (à balais), S'épancher ou s'échapper, les femmes ne savent elles-mêmes pas toujours, alors les Autres, pensez donc. L'alternance a encore des beaux jours devant elle(s). ■

1 *Proverbe d'Afrique* - 240 - Genèse
2 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
3 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
4 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
5 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
6 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
7 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
8 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
9 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
10 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
11 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
12 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
13 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
14 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
15 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
16 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
17 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
18 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
19 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
20 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
21 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
22 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
23 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
24 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
25 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
26 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
27 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
28 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
29 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
30 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
31 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
32 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
33 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
34 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
35 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
36 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
37 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
38 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
39 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
40 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
41 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
42 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
43 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
44 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
45 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
46 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
47 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
48 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
49 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
50 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
51 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
52 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
53 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
54 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
55 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
56 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
57 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
58 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
59 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
60 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
61 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
62 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
63 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
64 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
65 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
66 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
67 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
68 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
69 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
70 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
71 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
72 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
73 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
74 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
75 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
76 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
77 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
78 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
79 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
80 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
81 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
82 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
83 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
84 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
85 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
86 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
87 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
88 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
89 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
90 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
91 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
92 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
93 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
94 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
95 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
96 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
97 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
98 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
99 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse
100 *Enfance de Jésus* - 240 - Genèse

Un film qui dérange : « L'affaire Chebeya, un crime d'État ? »

Didier Stiers
Journaliste

À la fois tragicomédie et coup d'œil éblouissant sur la justice dans une République fragile, le documentaire de Thierry Michel (*Katanga business, Mobutu roi du Zaïre, Congo river*) n'en finit pas de faire des vagues. Tant mieux !



Thierry Michel, expulsé du Congo : toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire.

Tout commence le 1^{er} juin 2010, à Kinshasa. Floribert Chebeya, président de l'ONG « La voix des sans-voix », est assassiné alors que le Congo s'apprête à fêter le 50^e anniversaire de son indépendance. Le militant pour les droits de l'homme, dont le chauffeur a disparu, revenait d'un rendez-vous avec le chef de la police. Il apparaît vite que de hauts responsables de cette même police ont fait procéder à son exécution. Le 26 juin, l'enterrement de Chebeya est l'occasion de manifestations au cours desquelles est réclamée la lumière sur ce qu'on dit être un assassinat politique.

Pression internationale aidant, le procès débute cinq mois plus tard. Celui sur qui portent les soupçons, le général John Numbi, un proche du président Kabila, n'y assiste que comme témoin mais a néanmoins été suspendu de ses fonctions. Verdict ? La Cour militaire condamne à mort le colonel Mukalay, numéro 2 des services spéciaux de la police. Trois policiers en fuite sont jugés par contumace, un autre prend perpétuité et trois sont acquittés.

Un nouveau chapitre de cette « affaire Chebeya » s'ouvre ensuite sur le terrain judiciaire. Les parties civiles réclamant la comparution de Numbi en tant qu'accusé, un procès en appel débute le 19 juin dernier. Elles aimeraient en outre que soit entendu Thierry Michel, dans la mesure où il a recueilli le témoignage, accablant pour le haut gradé, d'un des policiers en fuite. Comme l'écrit Press Afrik : « Pendant toute l'audience de ce mardi, les avocats de l'État, ainsi que le procureur militaire, ont tenté de dissuader le juge de convoquer Thierry Michel. "Attention à la manipulation", a lancé le procureur ! "C'est un cinéaste expérimenté, le monde de la ci-

nématographie, c'est un monde de montage ! L'intérêt de ce Monsieur n'est pas la recherche de la vérité, c'est un coup commercial. Il veut nous pousser à commettre une erreur judiciaire ! »

Interdiction, expulsion

En novembre 2011 déjà, le réalisateur confiait au *Soir* : « La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme a été la première à nous aider pour ce tournage [...] De nombreux partenaires potentiels nous ont dit que le sujet était trop polémique, que sa diffusion en Afrique serait difficile. » Il ne croyait pas si bien dire ! Quelques mois plus tard, le ministre de la Justice et des droits humains de la RDC interdit le film dans les salles, tandis que son collègue des Médias se confie à l'AFP : « Je suis parmi les premiers étonnés que le procès n'ayant pas pris fin, le film soit déjà sur la place publique, avec un verdict avant le verdict. On désigne le coupable, c'est le président de la République Joseph Kabila, alors que la justice est encore en train de statuer ».

Nouvelle péripétie ce 8 juillet : Thierry Michel doit néanmoins présenter son film au Congo. Il attend ses bagages à l'aéroport de Kinshasa quand il est emmené par des agents de l'immigration qui lui confisquent son passeport pourtant en règle. « Le cinéaste a été emmené de force vers la passerelle de l'avion de Bruxelles Airlines en partance pour Bruxelles, précise le communiqué de presse, tout en lui interdisant de communiquer sur le territoire congolais [sic]. » Des politiques, quelques eurodéputés et des organisations de défense des droits de l'homme s'émouvent. Le procès en appel est toujours en cours. Affaire à suivre... ■

Le grand théâtre

Huit mois durant, le réalisateur Thierry Michel va filmer ce procès exceptionnel. « Couper la tête du principal représentant de la société civile (NDLR : Chebeya), qui plus est, la faire couper par le général en chef des polices congolaises, c'est le crime d'État par excellence », résume-t-

Infos : www.chebeya-lefilm.com

La presse à livre ouvert

Frédéric Vandecastelle
Journaliste

Face à une presse privilégiant le format court et se donnant de moins en moins de moyens pour l'enquête sur la longueur, le livre semble devenu le nouveau support de référence pour l'investigation...

Juillet 2012, fin du parcours de l'exposition consacrée à la presse à la BNF de Paris. D'un côté du mur : des écrans et la photo d'une blogueuse sur la place Tahir l'an dernier. De l'autre, des livres. Faisant la part belle à de longs reportages. Bref, côté pile : l'information en flux de 140 caractères sur Twitter et des clichés publiés à la dérobée sur Facebook. Côté face : le besoin de se poser, d'arrêter le temps. Pour, n'ayons pas peur des mots, retrouver d'une certaine manière les fondamentaux du journalisme.

Quitter le papier pour le papier

À la question de savoir si le livre préfigure l'avenir d'un certain type

Florence Aubenas
Le quai de Ouistreham



Un livre événement pour un non-événement médiatique.

de journalisme papier, Florence Aubenas, qui a signé sa plongée dans la précarité (*Le Quai de Ouistreham*, éditions de l'Olivier) sous forme de bouquin et pas dans les pages de « son » *Nouvel Observateur*, se montre assez catégorique. Avec une réponse en deux phases : « La presse écrite accuse un retard sur la télévision, qui diffuse, elle, parfois, des documentaires longs. Il y a une économie audiovisuelle qui permet de travailler six mois sur un sujet. L'économie de la presse papier ne le permet plus. Qui peut décrocher un an de congé sans solde ? J'ai pu le faire, avec l'argent de mon précédent livre sur Outre-mer (La méprise), et avec 5 000 euros d'avance sur les droits d'auteur » Et d'ajouter : « Dans la presse écrite, il y a aussi un problème de ligne éditoriale. On veut du journalisme positif. Qui fait encore sa une sur les précaires, les sans-papiers, le mal-logement ? Il y a un désinvestissement du champ social par les journaux. Je crois aussi qu'ils se trompent en privilégiant les papiers courts plutôt que longs. »

Et le petit milieu de l'édition livresque ne s'y est pas trompé, lui. Puisse même ses manuscrits dans de la matière « prémachée » par d'autres médias. Ce fut le cas de Jean-François Laë et Numa Murard, auteurs de *Deux générations dans la débâcle* (Bayard), immersion dans la France des ultraprécaires. « À la base, notre livre part d'un documentaire radio produit par France Culture », explique

Laë. « Car nous souhaitons faire entendre les voix, les scènes sonores, les prises de paroles de nos personnages. Pour faire vivre au mieux cette plongée dans la précarité. Ce n'est qu'après coup que nous avons cherché et trouvé facilement un éditeur pour ce livre reprenant nos quinze heures d'enregistrements. Bref, nous avons voulu quitter le papier, mais d'une autre manière, nous y sommes revenus. Parce que le bon vieux bouquin demeure le meilleur support pour disposer vraiment du temps et de l'espace pour développer un sujet. »

Une plus grande liberté

« Je résumerai en disant qu'à notre époque, l'abondance remplace la rareté », écrit Éric Schere, directeur de la prospective et de la stratégie numérique du groupe France Télévisions, dans son *Manifeste pour un journalisme augmenté* (PUF). « L'adversaire de la presse, ce n'est pas internet ou la vitesse en soi, mais le temps non disponible, la fragmentation des contenus et la prolifération des choix et des sollicitations. »

« Le temps et l'espace manquent effectivement. Tant pour les lecteurs que pour les auteurs, cela dit », pointe Fré-

déric Martel, auteur de *Mainstream* (Flammarion), enquête fûtillée, à la fois chiffrée et subjective, sur le diversitisme mondialisé, pour laquelle l'auteur a sillonné le monde et rencontré des milliers de représentants des industries de la musique et du cinéma. « Quand j'ai annoncé la mise en chantier de *Mainstream*, plusieurs éditeurs de presse m'ont parfois soulagés de voir d'autres organisations prendre le risque de publier des enquêtes à leur place. Cet état de fait étant cependant d'autant plus paradoxal que les maisons d'édition ont parfois plus à perdre lorsqu'une affaire se règle devant le tribunal. » Laurent Beccaria, qui dirige la maison d'édition Les Arènes, en a déjà fait l'amère expérience : « Notre secteur est plus fragile sur le plan de la diffamation. La jurisprudence est plus sévère avec le livre qu'avec la presse. Une rectification dans le journal coûte moins cher

que le retrait d'un ouvrage des rayons des magasins. » Myrte Zaki, journaliste et auteur de plusieurs bouquins d'enquête qui ont fait école (notamment *La fin du dollar* chez Favre), complète : « Le livre est le média par excellence qui permet l'existence d'un journalisme d'enquête sérieux et indépendant. Car les éditeurs ne sont pas englués dans le jeu de pouvoir des annonceurs et bénéficient d'une liberté importante. »

De là à affirmer que l'édition remplit un rôle que les médias traditionnels ont abandonné, Beccaria reste, lui, prudent : « Souvent, les meilleurs livres d'enquête colmatent justement sur les ratés de la presse. Cela permet de rattraper les sujets que la grande presse ne couvre pas. Ou mal. Mais les médias arrivent quand même de temps en temps à soulever eux aussi quelques fameux livres. Bref, je ne brûlerais pas trop vite. » L'édition et les médias traditionnels ont donc plutôt tendance à se compléter. « De fait, d'autres supports méritent d'être défendus », tempère d'ailleurs Serge Michel, directeur adjoint du Monde. « Je ne crois pas que l'édition soit le dernier rempart du journalisme d'enquête. On trouve aussi de l'investigation à la télévision et à la radio. Et même parfois dans les journaux, quand même ! Comme pour les autres formes de journalisme, c'est en croisant différents médias que l'enquête peut trouver les moyens financiers d'être produite. » Et puis, rappelle avec malice Florence Aubenas, « un bon journaliste, c'est comme un bon prof : quel que soit le sujet, il vous intéressera. Un écrivain, lui, est parfois dans son univers. Sans aucune compétence pédagogique. » Manière de rappeler que l'enquête ainsi que l'analyse de l'expression des opinions doit revenir à la presse. « Mais si les journalistes peuvent parfois faire en sorte que le public revienne dans les librairies », c'est encore mieux, conclut-elle. ■



est le média par excellence qui permet l'existence d'un journalisme d'enquête sérieux et indépendant.

mat livre, en mêlant une enquête rigoureuse à un storytelling plus proche de celui de la presse magazine que du style que l'on retrouve dans des traités de sociologie. »

Mais cette soit d'espace et de style n'explique évidemment pas tout. Selon Philippe Cohen, journaliste et auteur, avec Élisabeth Levy, de Notre métier a mal tourné : deux journalistes s'ennervent (Mille et une nuits) : « Les groupes de presse seraient en fait parfois soulagés de voir d'autres organisations prendre le risque de publier des enquêtes à leur place. Cet état de fait étant cependant d'autant plus paradoxal que les maisons d'édition ont parfois plus à perdre lorsqu'une affaire se règle devant le tribunal. » Laurent Beccaria, qui dirige la maison d'édition Les Arènes, en a déjà fait l'amère expérience : « Notre secteur est plus fragile sur le plan de la diffamation. La jurisprudence est plus sévère avec le livre qu'avec la presse. Une rectification dans le journal coûte moins cher

La Pensée et les Hommes



La 7 citée critique
Préambule à la journée du 22 septembre 2012
Cal / Clav

Entretien avec Alain Badiou
Jean Cornil rencontre le philosophe français
Cal / Clav

Souvenirs d'un professeur
Images de l'enseignement
Michelle Fourrez et Jacques Lemaire

Quel islam pour la capitale de l'Europe du XXI^e siècle ?

Annonce du colloque de La Pensée et les Hommes le 17 novembre 2012
Guillaume Dye, Chemsî Chéref-Khan et Jacques Lemaire

MARDI	11
11 SEPTEMBRE	10h-12h
sur la UNE	

JEUDI	16	22
16 SEPTEMBRE	10h-12h	10h-12h
sur la UNE		

MARDI	25
25 SEPTEMBRE	10h-12h
sur la UNE	

MARDI	30	6
30 SEPTEMBRE	10h-12h	10h-12h
sur la UNE		

La parole percutante et décapante d'un homme plein de bon sens

Le curé Jean Meslier : « Dieu n'est pas » - Extraits choisis de sa pensée, ouvrage de Noël Rixhon, vient d'être publié par E.M.E. & InterCommunications, dans sa collection « Explorations maçonniques ».

Il y a bientôt trois siècles, le curé athée, Jean Meslier, nous laissait un volumineux « mémoire... où l'on voit des démonstrations claires et évidentes de la vanité et de la fausseté de toutes les divinités et de toutes les religions du monde pour être adressé à ses paroissiens après sa mort et pour servir de témoignage à Vérité à eux et à tous leurs semblables ».

Après une préface de Serge Dervette, fin connaisseur de Meslier, puis une introduction et une tentative de réponse à la question du paradoxe « curé/athée », l'ouvrage de N. Rixhon présente des extraits du *Mémoire* de ce curé étonnant. De l'avis de Roland Desné, coordonnateur de l'édition des *Œuvres complètes* de Jean Meslier chez Anthropos (Paris), « le choix de textes est excellent et donne un aperçu fidèle du *mémoire* ».

Et Bernard Frouin, coauteur de la pièce de théâtre, Jean Meslier, athée. *Profession : curé*, note ceci : « Ce qu'il y a de bien avec Jean Meslier, c'est que quand on croit l'avoir lu dans son intégralité, la lecture des autres nous fait toujours découvrir de nouvelles petites "pépites" d'une clairovoyance et d'une modernité incroyables. »

1 Infos : www.intercommunications.be - prix du livre : 14 euros.

Construire un titre vendeur

Jean-Jacques Jespers a mis le doigt sur un réel problème : la manipulation des chiffres par les médias. Directement concerné par un exemple cité dans son article, je compte apporter une précision. Le titre de une, en manchette du journal, « Le pédophile, un récidiviste en puissance » est bien en contradiction avec les résultats d'une étude citée, et développée, en pages intérieures. Mais cela est dû au fait que le journaliste qui se documente et rédige l'article se trouve dépossédé de son sujet quand il s'agit de le mettre en une. Là, d'autres acteurs interviennent pour construire une vitrine accrocheuse du journal et malheureusement parfois loin de la réalité. L'enjeu devient la vente du produit journal et non plus la rigueur de l'information. Une regrettable dérive.

Jean-Pierre Borloo

1 « Nombre et information : un couple en crise », *Espace de Libertés* n°409, juin 2012, pp. 7-8.

Création d'une Association belge des athées (ABA)

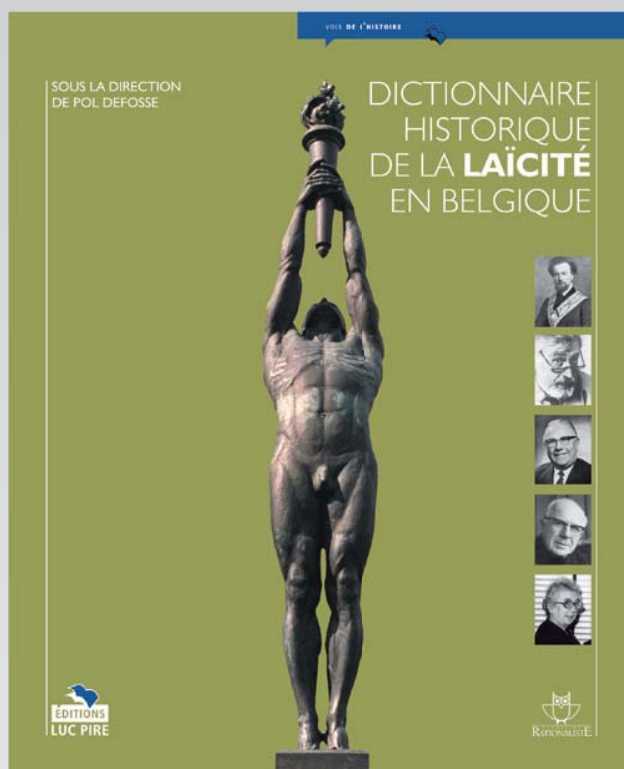
Connaissiez-vous l'ABA ? Peut-être pas encore, et pour cause : elle vient de se créer, à l'initiative de quelques militants convaincus rassemblés autour de personnalités bien connues du CAL : Patrice Darteville l'adjoint, ministre et ancien vice-président du CAL, et Johannes Robyn (vice-président de Bruxelles Laïque). On y retrouve également le professeur Serge Dervette, spécialiste du curé Meslier, ou encore Caroline Sägesser, collaboratrice scientifique au Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la laïcité (CIERL).

L'ABA se veut utile et complémentaire au CAL, et se positionne comme défenseur de la laïcité philosophique et de l'athéisme en particulier. Davantage que dans les sphères politiques, c'est sur le terrain de la culture, des sciences et des enjeux de société que l'ABA compte porter les valeurs de l'athéisme. Selon ses fondateurs, elle entend « rassembler toutes les athées belges francophones » et porter dans le débat public, les arguments « contre toute croyance en un ou plusieurs dieux, contre toutes les religions », mais « dans le respect des personnes ». « Si le Royaume enregistre une érosion constante du nombre de catholiques », commente Patrice Darteville, « une large fraction de l'opinion a toutefois tendance à se réfugier dans un spiritualisme que nous jugeons inutile. L'ABA luttera contre la complaisance générale à l'égard de ce mysticisme, qui gagne même l'art contemporain et ses artistes divinisés ».

Johannes Robyn est le premier président. Il est aussi la personne de contact pour d'éventuelles adhésions : robynjohannes@gmail.com.

Occasion unique !

Dictionnaire historique de la laïcité en Belgique



Fait de société : depuis quelques années, la communauté laïque belge compte de plus en plus de sympathisants.

Née au XIX^e siècle à l'occasion des luttes pour une école publique, gratuite et obligatoire, pour le suffrage universel ou encore pour le droit d'être enterré civilement dans le cimetière communal, la laïcité, qui n'a cessé de s'affirmer au XX^e siècle (assistance morale dans les prisons, à l'armée, dans les hôpitaux, dépénalisation partielle de l'avortement, euthanasie...), est reconnue officiellement par l'État depuis 1993.

Elle est à la fois une conception de vie fondée sur le libre examen et l'humanisme et sur une exigence démocratique indissociable des droits de l'homme, impliquant le respect de l'État de toutes les conceptions philosophiques confessionnelles ou non confessionnelles.

Ce dictionnaire vient donc toujours à son heure : il devrait contribuer à diffuser l'image de la laïcité auprès d'un large public en permettant de mieux comprendre son éthique et l'histoire de ses combats.

Édité en 2005 par la Fondation Rationaliste et les éditions Luc Pire
Nombre de pages : 344

Prix exceptionnel
5 euros
l'exemplaire

Les 800 derniers exemplaires du remarquable *Dictionnaire historique de la Laïcité en Belgique* publié en 2005 sous la direction de Pol Defosse sont mis à la disposition des enseignants et de tous les amateurs avertis. Les ouvrages ne seront pas expédiés mais peuvent être retirés au CAL communautaire, campus de la Plaine ULB, accès 2 à 1050 Bruxelles pendant les heures d'ouverture.

Un exemplaire par personne.

En vente au Centre d'Action Laïque.

Infos sur la promotion : Amélie Dogot, 02 627.68.60 ou editions@laicite.net

Pensée et Action Rationalistes : drève des Équipages, 63 à 1170 Bruxelles – tél. 02.672.34.08 – courriel : lafondationrationaliste@skynet.be

